



Par et pour
les collectivités

Rapport financier

Du 1er janvier au 30 juin 2015

Table des matières

I. Rapport de gestion	2
A. Rappel de la structure d'actionnariat, du modèle économique et de la notation de l'AFL	2
B. Faits marquants du premier semestre 2015 et événements post-clôture.....	4
C. Résultat de la période en normes IFRS	5
D. Actif au 30 juin 2015	6
E. Dettes au 30 juin 2015.....	8
F. Gestion des risques.....	8
G. Fonds propres et ratios prudentiels.....	12
H. Perspectives pour l'année 2015	12
II. Comptes semestriels (normes IFRS).....	14
III. Comptes semestriels (normes Françaises)	40

I. RAPPORT DE GESTION

A. Rappel de la structure d'actionnariat, du modèle économique et de la notation de l'Agence France Locale

1. Actionnariat de l'Agence France Locale

La création de l'Agence France Locale a été autorisée par la loi n°2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires. Elle a été effectivement créée le 22 octobre 2013, date à laquelle a eu lieu la signature de son acte constitutif.

Le groupe Agence France Locale est organisé autour d'une structure duale composée d'une part de l'Agence France Locale - Société Territoriale (la maison mère au statut de compagnie financière) et, d'autre part, de l'Agence France Locale (la filiale, établissement de crédit spécialisé). La combinaison de ces deux sociétés forme le groupe Agence France Locale, dont la gouvernance à double niveau a vocation à prémunir la gestion opérationnelle effectuée par l'établissement de crédit spécialisé (Agence France Locale) de toute interférence des collectivités membres, et à conduire à une responsabilisation accrue des parties prenantes par des mécanismes de contrôle et d'indépendance.

A ce titre, le Conseil d'Administration de la Société Territoriale a adopté la règle selon laquelle les administrateurs indépendants doivent être majoritaires au Conseil de Surveillance de l'établissement de crédit. Ce faisant, les actionnaires acceptent et reconnaissent l'importance que des professionnels du monde bancaire et financier soient responsables des activités financières quotidiennes de l'établissement de crédit.

Les principales missions de la Société Territoriale, maison mère du groupe, sont les suivantes :

- la représentation des actionnaires ;
- le pilotage du mécanisme de garantie ;
- la nomination des membres du Conseil de Surveillance de l'établissement de crédit ; et
- la détermination des grandes orientations stratégiques.

Les principales missions de l'Agence France Locale, établissement de crédit détenu à plus de 99,99 % par la Société Territoriale, sont les suivantes :

- la gestion opérationnelle quotidienne des activités financières ;
- la levée de fonds sur les marchés de capitaux ; et
- l'octroi de crédits aux collectivités membres actionnaires exclusivement.

2. Modèle économique de l'Agence France Locale

L'Agence France Locale est un outil de financement des investissements des collectivités locales, dont ces dernières sont les actionnaires exclusifs. A l'instar des agences d'Europe du Nord¹, établies depuis plusieurs décennies, l'Agence France Locale a vocation à être un acteur complémentaire du financement des investissements locaux, les partenaires bancaires demeurant des acteurs légitimes et nécessaires du financement des collectivités locales. Le modèle de l'Agence France Locale s'inspire très directement de celui de ses homologues nordiques, tout en intégrant les contraintes propres au droit français. Plus spécifiquement, le modèle de l'Agence France Locale est largement inspiré de celui des agences suédoise et finlandaise qui financent les collectivités locales de leurs pays respectifs depuis la fin des années 80.. Ce modèle repose sur le recours aux financements de marché par l'intermédiaire d'émissions obligataires, afin d'octroyer des crédits vanilles aux collectivités locales actionnaires.

L'optimisation de ce modèle repose en premier lieu sur un dispositif de garanties à première demande. Ce dispositif est constitué d'un double mécanisme de garantie engageant :

- d'une part, les collectivités locales membres actionnaires directement au travers des « Garanties Membres », qui permettent à tout créancier de l'Agence France Locale d'appeler directement en garantie les collectivités locales actionnaires. Par la loi et conformément à la Constitution française, cette garantie est plafonnée aux montants des prêts contractés par chaque collectivité locale membre auprès de l'Agence France Locale. Ainsi, un créancier a la possibilité d'appeler la garantie auprès de plusieurs membres actionnaires si le montant de sa créance le justifie. Une collectivité dont la garantie aurait été appelée par un créancier a l'obligation de se retourner vers la Société Territoriale qui doit, quant à elle, appeler à son tour toutes les autres garanties des membres au prorata du montant de leurs crédits contractés auprès de l'Agence France Locale. Cette garantie est donc solidaire et limitée ;
- d'autre part, l'Agence France Locale – Société Territoriale au travers de la « Garantie Société Territoriale ». Les créanciers ont la possibilité d'appeler directement en garantie la Société Territoriale qui est alors l'unique contrepartie du créancier, contrairement au mécanisme des Garanties Membres décrit ci-avant. Le montant de la Garantie Société Territoriale est plafonné à un montant voté chaque année par le Conseil d'Administration. Il a pour objectif de couvrir l'intégralité des engagements de l'Agence France Locale vis-à-vis de ses créanciers.

Ce double système de garantie s'inspire de Kommuninvest, l'Agence suédoise de financement des collectivités locales - pour les Garanties Membres - et de Municipality Finance, l'Agence finlandaise de financement des collectivités locales - pour la Garantie Société Territoriale. A ce double mécanisme de garantie dont bénéficient les créanciers financiers de l'Agence France Locale, s'ajoute la possibilité pour l'établissement de crédit (l'Agence France Locale) lui-même de pouvoir appeler préventivement la Garantie Société Territoriale, notamment dans l'hypothèse où il ne serait pas en mesure de rembourser à une échéance donnée, tout ou partie des sommes dues aux titulaires des titres garantis.

En second lieu, les politiques financières définies et mises en place par l'Agence France Locale sont particulièrement strictes et largement inspirées des politiques de certaines institutions supranationales ou banques multilatérales de développement. Le principal risque que l'Agence France Locale accepte d'assumer, puisqu'il s'agit là de son cœur de métier, est le risque de crédit de ses membres actionnaires, les collectivités locales.

En dehors du risque de crédit sur les collectivités, tous les risques financiers de l'Agence France Locale (risque de change, risque de taux d'intérêt et risque de liquidité) ont vocation à être neutralisés ou pour le moins limités.

Enfin, en matière d'exigences prudentielles, l'Agence France Locale a pour objectif de maintenir les ratios ci-dessous à un niveau supérieur aux exigences réglementaires :

- un ratio « Common Equity Tier One » à 12,5 % minimum ;
- un ratio de levier supérieur à 3,5 % ; et

¹ Les agences de financement des collectivités locales présentes en Europe du Nord sont : BNG et NWB aux Pays-Bas créées respectivement en 1914 et 1954, Kommuninvest en Suède créée en 1986, KBN en Norvège créée en 1926, MuniFin en Finlande créée en 1989/1993, et Kommunekredit au Danemark créée en 1899.

- des ratios de liquidité à 30 jours (LCR) et à un an (NSFR) supérieurs à 150 %.

3. Notation des obligations émises par l'Agence France Locale

Le programme d'émission de l'Agence France Locale est noté par l'agence de notation Moody's. La notation des obligations de l'Agence France Locale se situe au niveau du meilleur échelon de qualité de crédit. A ce jour, la note long-terme est Aa3, assortie d'une perspective stable à l'instar de celle de l'Etat français.

B. Faits marquants du premier semestre 2015 et événements post-clôture

L'Agence France Locale s'est vu octroyer par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) son agrément en tant qu'établissement de crédit spécialisé le 22 décembre 2014. Cet agrément permet à la société d'assurer ses activités de prêts auprès des collectivités territoriales membres et actionnaires de l'Agence France Locale - Société Territoriale.

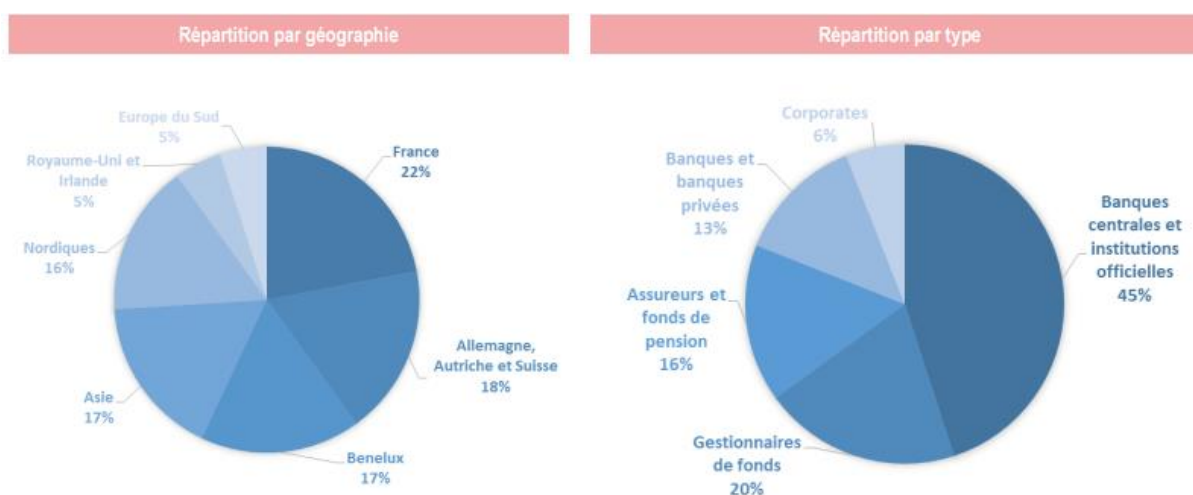
L'agence de notation Moody's a ensuite attribué à l'Agence France Locale le 29 janvier 2015 la note long-terme Aa2, assortie d'une perspective négative à l'instar de celle qui pèse sur la notation de l'Etat français, elle-même fixée à Aa1.

Le 6 mars 2015, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a délivré son visa (visa n° 15 – 079 du 6 mars 2015), validant le prospectus de base visé à l'occasion d'un programme d'émission et d'admission de titres de créance pour un montant nominal maximum de 3 milliards d'euros.

C'est sur cette base que l'Agence France Locale a lancé son émission inaugurale le 24 mars 2015 pour un montant nominal de 750 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN. Cette émission inaugurale, qui a remporté un grand succès auprès de la communauté des investisseurs français et internationaux en attirant plus de 1,3 milliard d'euros d'ordres, a permis à la société de lever 750 millions d'euros à 7 ans, à un rendement de 0,423 % correspondant à une marge de 22 bps contre la courbe des obligations de l'Etat français (Obligations Assimilables du Trésor).

Le montant de la garantie octroyée par la Société Territoriale aux créanciers a été fixé par le Conseil d'Administration de la Société Territoriale à hauteur de 3,5 milliards d'Euros, le 18 novembre 2014.

Répartition des investisseurs de l'émission inaugurale



Dans le prolongement de l'émission inaugurale, l'Agence France Locale a pu immédiatement démarrer son activité de crédit aux collectivités locales membres et effectuer ainsi ses premiers prêts. Au 30 juin 2015, l'Agence France Locale a signé 172,1 millions d'euros de crédits dont 96,7 millions d'euros octroyés. Ces prêts ont été pour la plupart conclus sur une échéance à 15 ans et effectués à taux fixe ou à taux variable.

Compte tenu du démarrage récent des activités de l'Agence France Locale, la composition du bilan au 30 juin décrite dans le présent rapport est sujette à évoluer rapidement, au gré du développement de la production de crédit et de la programmation de nouvelles augmentations de capital.

En outre, au cours du premier semestre 2015, la Société Territoriale a réalisé deux augmentations de capital, sa quatrième augmentation de capital pour un montant de 17,2 millions d'euros, le 13 février 2015, qui a permis d'accueillir onze nouvelles collectivités territoriales au sein de l'Agence France Locale - Société Territoriale, dont la Communauté urbaine de Strasbourg et la Métropole de Bordeaux – puis sa cinquième augmentation de capital pour un montant de 16 millions d'euros, le 1^{er} juin 2015, qui a permis d'accueillir douze nouvelles collectivités dont La Mulatière, Créteil, les Communautés de communes de Pévèle Carembault, du Pont du Gard, du Rhône aux Gorges de l'Ardèche, et de l'Huisne Sarthoise. Elles ont été suivies de deux augmentations de capital de l'Agence France Locale pour un montant cumulé de 33,2 millions d'euros.

Au 30 juin 2015, les collectivités locales membres et actionnaires du groupe Agence France Locale étaient au nombre de 103, engagées à souscrire au capital de la Société Territoriale pour un montant total de 110 millions d'euros, dont 72 millions d'euros ont été effectivement libérés à ce jour. La différence entre le capital engagé et le capital libéré provient du fait que les collectivités locales ont la possibilité, si elles le souhaitent, de verser leur Apport en Capital Initial (ACI) en trois tranches annuelles. Le montant de souscription au capital est défini pour chaque collectivité proportionnellement à son poids économique, sur la base de son encours de dette, ou en fonction du montant des recettes réelles de fonctionnement inscrites à son budget.

Enfin, le Conseil d'Orientation de la Société Territoriale a été installé le 2 juin 2015. Ce Conseil, coprésidé par Messieurs Gérard Collomb et Jacques Péliissard, et composé de 60 collectivités territoriales, a vocation à se réunir une à deux fois par an. Sa mission vise notamment à fédérer les intérêts des collectivités locales membres dans un cadre moins strict que celui qui prévaut aux réunions du Conseil d'Administration.

C. Résultat de la période en normes IFRS

Sur le premier semestre 2015, le PNB généré par l'activité s'établit à -677k€ au 30 juin 2015 contre 41k€ au 30 juin 2014. Il correspond principalement à une marge d'intérêts négative de -166k€ sur le semestre et à un résultat net de la comptabilité de couverture négatif de -500k€.

La marge d'intérêt négative trouve son origine dans trois éléments : en premier lieu l'absence de portefeuille de crédit au démarrage, en second lieu le stockage temporaire de la liquidité résultant du produit de l'émission obligataire inaugurale sur des instruments à très court terme offrant une rémunération à taux négatif, et enfin, en raison du portage négatif de la liquidité en dépit de son redéploiement progressif sur des titres offrant une meilleure rémunération. Il est à noter que la détention d'une réserve de liquidité reste essentielle à la solidité du modèle d'Agence de financement des collectivités locales en dépit de l'effet de portage que génère la prudence de sa politique d'investissement.

Le résultat net de la comptabilité de couverture provient de la prise en compte par l'Agence d'une pratique de place dans la valorisation des dérivés de couverture et des éléments couverts. Cette pratique repose sur une méthode de valorisation contre eonia des dérivés qui font l'objet d'appels de marge quotidiens tandis qu'elle retient une valorisation contre euribor pour les instruments couverts. Cette asymétrie de valorisation dans la prise en compte de l'évolution des taux d'intérêts, sur les instruments couverts d'une part et sur leur couverture d'autre part, conduit, selon les normes IFRS, à constater une inefficacité de couverture qui est enregistrée au compte de résultat. Cependant on notera qu'il s'agit d'un résultat latent.

Au 30 juin 2015 les charges générales d'exploitation ont atteint 5.942k€. Elles sont en augmentation par rapport à celles du premier semestre de l'exercice précédent, qui s'établissaient à 5.468k€. Elles comptent pour 2.102k€ de charges de personnel à comparer à 664k€ au 30 juin 2014, accroissement qui s'explique par la montée en charge des équipes à mobiliser dans le cadre du développement de l'établissement bancaire. En ce qui concerne les charges administratives, elles ont été contenues à un montant de 6.729k€, avant transfert de charges en immobilisations, proche du montant de 6.559k€ enregistré au 30 juin 2014, en dépit d'une charge de TVA non récupérable de 1.001k€ induite par le changement de régime fiscal qu'a connu l'Agence sur l'exercice à la suite du démarrage de son activité en tant qu'établissement de crédit.

Cette maîtrise des charges administratives s'est faite sans remettre en question la poursuite de la construction de l'infrastructure des systèmes d'information, qui avait été lancée au cours de l'exercice 2014. Ainsi sur 6.729k€ de charges administratives, 2.948k€ ont été portés en immobilisations incorporelles au 30 juin 2015, à comparer à

1.689k€ immobilisé au 30 juin 2014. Il est à noter que le projet de création d'un portail dédiée au Collectivités Locales qui avait été lancé en septembre 2014 a été réalisé et sera opérationnel sur le deuxième semestre de l'exercice.

Après dotations aux amortissements pour 535k€ contre 10k€ au 30 juin 2014, le résultat d'exploitation au 30 juin 2015 s'établit à -7.154k€ à comparer à -5.437k€ réalisés au premier semestre de l'exercice précédent.

Les déficits fiscaux constatés sur la période ont donné lieu à l'activation d'impôts différés actifs ayant entraîné un produit d'impôt de 2 384k€.

Le premier semestre de l'exercice 2015 se solde par un résultat net négatif de 4.770k€ comparé à une perte de 3.625k€ sur la même période lors de l'exercice précédent.

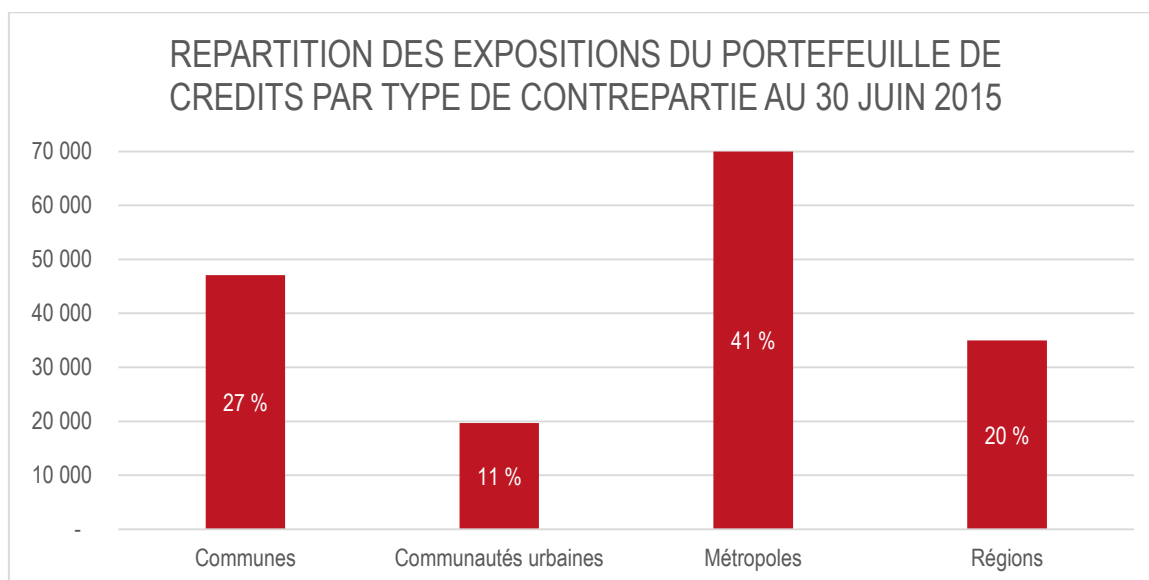
D. Actif au 30 juin 2015

Les actifs de l'Agence France Locale sont principalement constitués de prêts à des collectivités territoriales, de titres issus du placement de la trésorerie et des fonds propres, des comptes bancaires de l'Agence France Locale, ainsi que des appels de marge versés aux contreparties des swaps.

en milliers d'euros	30/06/2015	31/12/2014
Prêts	97 123	0
Titres à revenu fixe	595 595	0
Actifs détenus jusqu'à échéance	53 866	30 755
Comptes bancaires	21 387	5 919
Appels de marge	25 407	0

1. Crédits aux collectivités locales

L'Agence France Locale prête exclusivement aux collectivités locales françaises qui sont membres actionnaires. Au 30 juin 2015, son portefeuille est composé d'expositions directes sur des communes, des communautés urbaines, des métropoles et des régions.

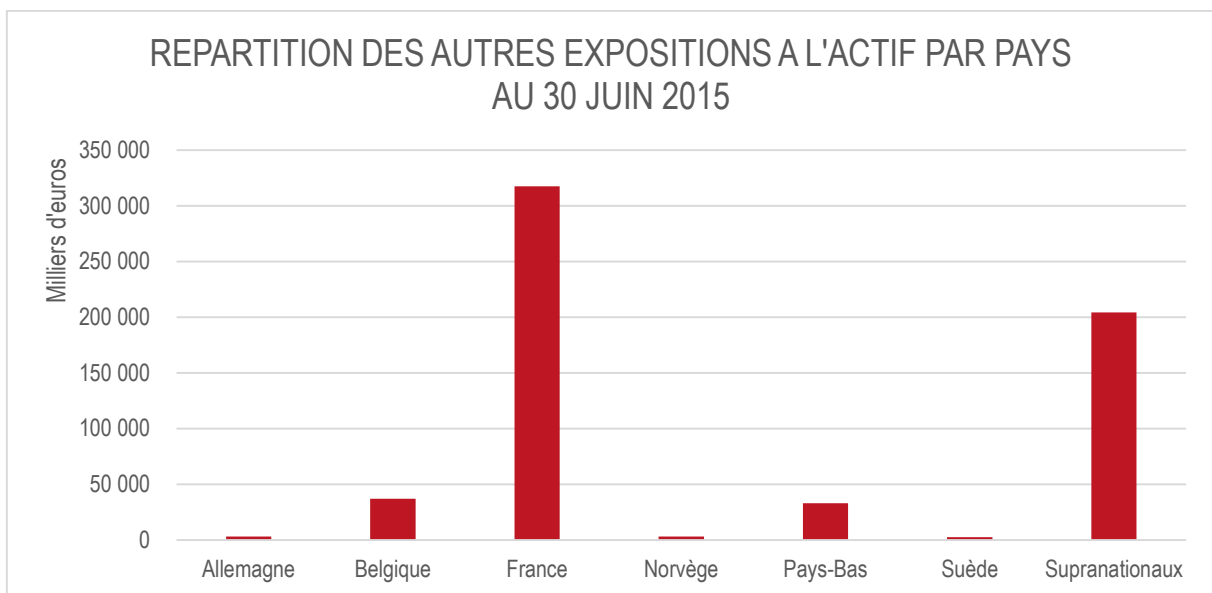
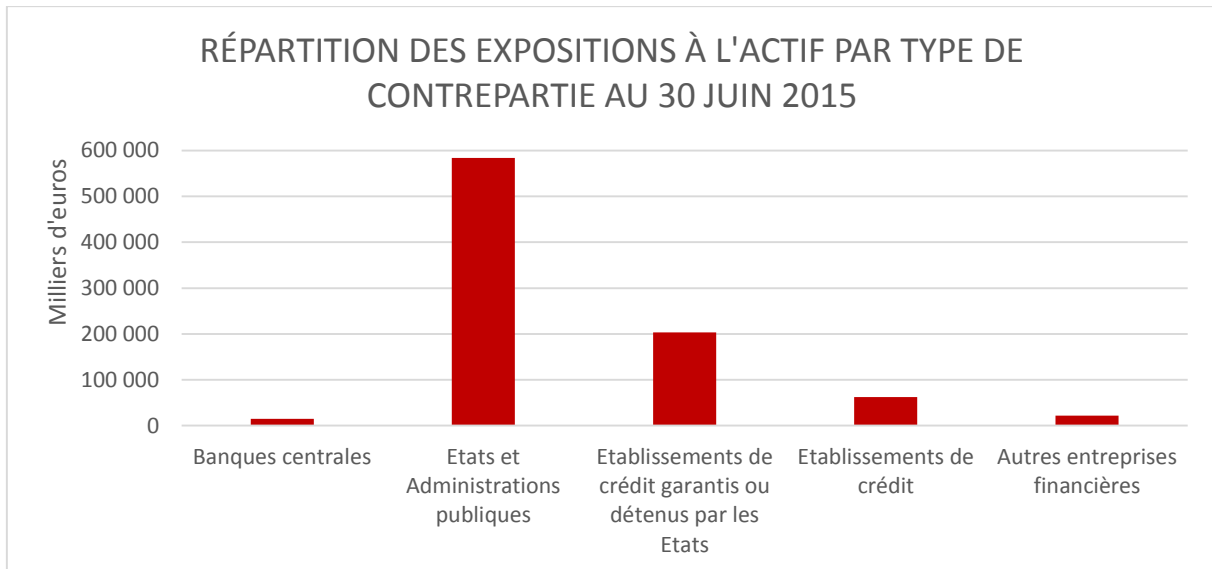


2. Autres actifs financiers

a. Répartition

Les titres constitutifs de la réserve de liquidité et les titres détenus en remplacement des fonds propres sont principalement des titres émis par la France ou des Etats de l'Union européenne ou des institutions

supranationales, dont la note financière minimale est A- ou équivalent à long terme, c'est-à-dire une note dite « *investment grade* » et des titres émis par des institutions financières pour certains garantis par des Etats européens. Les autres actifs financiers comprennent aussi des comptes bancaires ouverts auprès de banques françaises ainsi que les appels de marge payés aux banques françaises contreparties des swaps ou à la chambre de compensation LCH Clearnet.



b. Mark to market des swaps

L'Agence France Locale utilise des *swaps* de taux pour neutraliser l'exposition au risque de taux d'intérêt qu'elle porte à son bilan. Ces *swaps* sont soit contractés directement avec des contreparties bancaires, soit compensés auprès de LCH Clearnet. Au 30 juin 2015, la juste valeur des couvertures en *swaps* de taux de l'Agence France Locale était répartie comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeur nominale	Valeur <i>mark to market</i>
Swaps de taux d'intérêt bilatéraux	814 015	-13 516
Swaps de taux d'intérêt compensés	371 752	-5 212
Total général	1 185 767	-18 728

Au 30 juin 2015, le montant agrégé des appels de marge payés au titre des *swaps* de taux s'élève à 25,4 millions d'euros.

c. Titrisation

L'Agence France Locale n'a aucune exposition sur des titrisations.

E. Dettes au 30 juin 2015

Le passif de l'Agence France Locale est principalement composé de l'émission inaugurale lancée le 24 mars 2015. Au 30 juin 2015, la valeur comptable de cette dette à 7 ans à taux fixe s'élève à 729 m€ après prise en compte dans son coût amorti des conséquences de la variation des taux d'intérêts depuis son émission.

Après les deux augmentations de capital effectuées au premier semestre 2015, le montant des capitaux propres de l'Agence France Locale s'élève à 57,7 millions d'euros.

F. Gestion des risques

L'Agence France Locale a mis en place un strict dispositif de gestion actif-passif avec pour objectif, au regard de la nature de son bilan et des risques auxquels elle est exposée, de minimiser l'exposition de son résultat et de ses fonds propres aux risques de marché ainsi qu'au risque de crédit et de contrepartie. Ce dispositif repose sur un corpus de politiques financières visant à couvrir et encadrer les risques engendrés par son activité financière.

1. Risque de crédit et de contrepartie

a. Politique de gestion du risque de crédit et de contrepartie

L'Agence France Locale exerce ses activités au bénéfice exclusif des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui sont actionnaires de l'Agence France Locale - Société Territoriale et garantes des titres de créance émis par l'Agence France Locale. Ne pouvant octroyer de crédits qu'aux collectivités territoriales françaises, l'Agence France Locale supporte de fait une concentration forte de son risque de contrepartie sur une typologie d'acteurs. Néanmoins, si la défaillance d'une collectivité n'est pas à exclure, ces contreparties présentent toutefois un profil de risque limité. Aussi, afin d'optimiser le profil de risque de son portefeuille de crédits, l'Agence France Locale a-t-elle mis en place une stricte politique d'octroi de crédit et les opérations de crédit accomplies par l'Agence France Locale bénéficient donc de ce même profil de risque. Elle a en particulier établi un système de notation interne des collectivités qui a pour objectif :

- d'évaluer la situation financière des collectivités locales candidates à l'entrée au capital de l'Agence France Locale par l'établissement d'une notation dite « quantitative » ou « financière ». Sur une échelle allant de 1 à 7 (1 étant la meilleure note et 7 la plus mauvaise), seules les collectivités locales notées entre 1 et 5,99 se voient offrir la possibilité d'entrer au capital de l'Agence France Locale - Société Territoriale ; et
- d'évaluer la situation financière des collectivités locales membres qui sollicitent un crédit auprès de l'Agence France Locale grâce, outre la notation « quantitative » susmentionnée, à une notation dite « socio-économique » éventuellement complétée par une notation dite « qualitative ».

A l'issue de cette démarche de notation interne, l'Agence France Locale s'autorise à financer jusqu'à 50 % maximum du besoin annuel d'emprunt d'une collectivité locale, en fonction de sa note, sauf cas particuliers de petits crédits où elle peut prêter jusqu'à 100% du besoin annuel de financement.

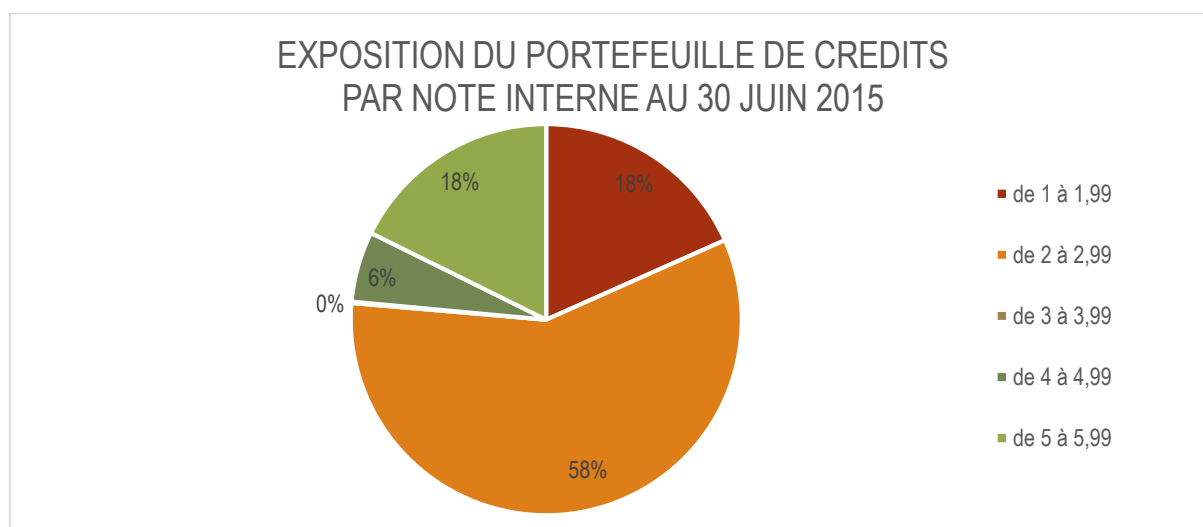
Par ailleurs, le risque de contrepartie et de concentration auquel est exposée l'Agence France Locale émane également des investissements de sa trésorerie - risque fortement atténué par sa politique d'investissement très conservatrice et par sa politique de couverture.

En effet, afin d'optimiser la gestion de la consommation de capital et de collatéral associée à une utilisation importante d'instruments de couverture, l'Agence France Locale privilégie la négociation de ses instruments de couverture en chambre de compensation ou *Central Counterparty* (CCP) dans le cadre de la réglementation EMIR (*European Market Infrastructure Regulation*) plutôt que sous un format bilatéral, sans pour autant l'exclure. La compensation des opérations OTC (*over-the-counter*) en CCP (*Central Counterparty*) associée à l'échange de collatéral a pour objectif, d'une part, de réduire substantiellement la consommation de fonds propres liée au risque de crédit de contrepartie, et d'autre part, la consommation de collatéral du fait des positions de couvertures opposées prises pour la couverture de taux d'intérêt des instruments à l'actif et au passif.

Au 30 juin 2015, les *swaps* de taux d'intérêt de l'Agence France Locale sont majoritairement traités en bilatéral, tandis que les autres *swaps* de taux d'intérêts sont compensés en chambre, avec pour l'ensemble des instruments une collatéralisation quotidienne et au premier euro.

b. Risque de crédit lié aux collectivités locales

Au 30 juin 2015, l'Agence France Locale est exposée pour plus de 70% à des collectivités territoriales notées entre 1 et 2.99 selon son système de notation interne.



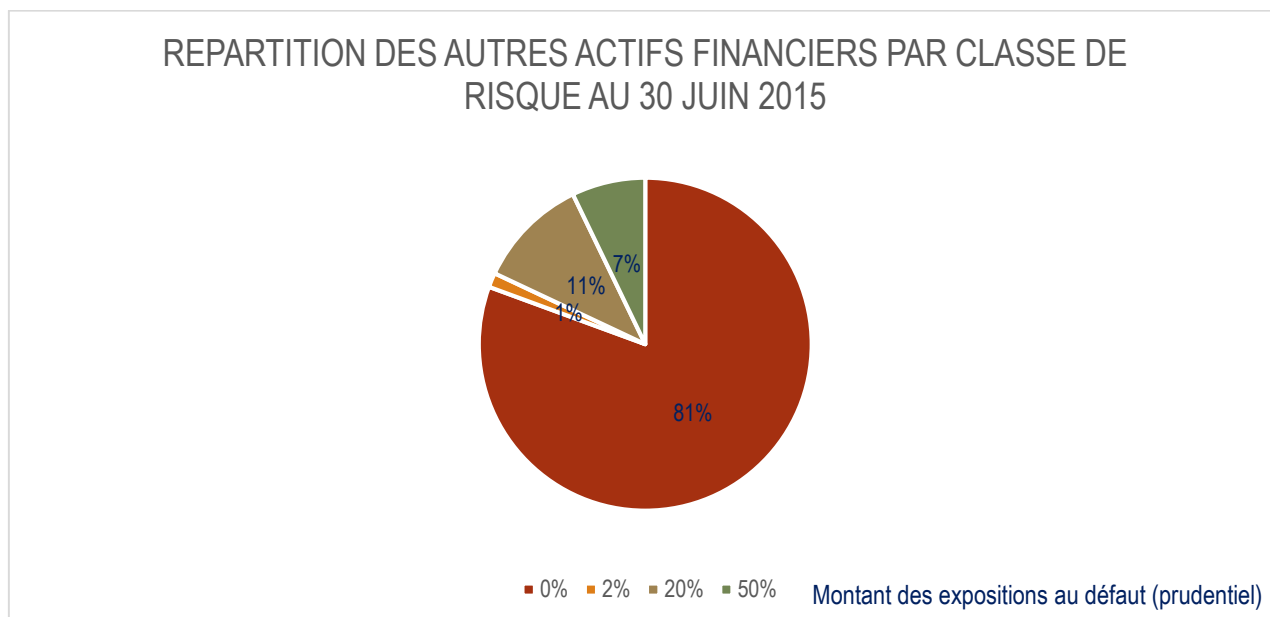
Au 30 juin 2015, les cinq plus grandes expositions représentaient 19,60 % de l'actif. La première exposition représentait 5,1 % de l'actif et la cinquième 2,5 %.

c. Risque de crédit lié aux autres expositions

L'Agence France Locale détient trois autres types d'expositions :

- des titres acquis dans le cadre de la gestion de sa réserve de liquidité et les titres détenus en remplacement de ses fonds propres conformément à une politique d'investissement très prudente. Ceux-ci sont principalement émis ou garantis par des Etats membres de l'Union Européenne ou des supranationaux ;
- le solde de ses comptes bancaires en euros ouvert auprès de banques françaises ;
- ses expositions en dérivés, conclus dans le cadre de la couverture du risque de taux.

Au 30 juin 2015, la répartition par classe de risque de ces expositions fait apparaître que l'Agence France Locale est exposée à plus de 80% sur des contreparties pondérées à 0% selon la méthode standard de pondération du risque de crédit et contrepartie.



d. Créances douteuses, créances litigieuses, provisions

Aucune provision collective et aucune provision spécifique n'ont été prises au 30 juin 2015 sur les crédits accordés aux collectivités ou sur les opérations de marchés.

2. Autres risques de bilan

a. Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'appréhende de trois façons distinctes :

- Le risque d'illiquidité : il s'agit du risque de rupture de la trésorerie à court terme, c'est-à-dire en particulier du risque pour l'Agence France Locale d'être dans l'impossibilité de céder aisément et à un coût raisonnable sur un marché un actif ;
- Le risque de financement : il s'agit du risque pour l'Agence France Locale d'être dans l'incapacité de lever la liquidité nécessaire pour faire face à ses engagements, c'est-à-dire de financer ses emplois dans des conditions adéquates ;
- Le risque de transformation en liquidité - également dénommé risque du prix de la liquidité : il s'agit du risque de perte en revenus généré par une hausse des *spreads* de refinancement conjuguée à une position de transformation trop importante, c'est-à-dire une non-congruence actif-passif se matérialisant le plus généralement par des actifs plus longs que les passifs.

L'Agence France Locale s'est dotée d'une politique de liquidité très stricte ayant pour objectif principal, à terme, d'assurer qu'elle dispose à tout instant, y compris durant des périodes de stress, d'une réserve de liquidité suffisante pour maintenir ses activités opérationnelles et en particulier ses activités de prêts et assurer le service de sa dette pendant une période de douze mois. En effet, en l'absence de dépôts et de ressources autres que des ressources de marché, il est primordial que l'Agence France Locale dispose d'un niveau de liquidité approprié. Dans le cadre de sa politique de liquidité, l'Agence France Locale a mis en place un dispositif qui s'articule autour de trois objectifs :

- la construction d'une réserve de liquidité constituée d'actifs liquides et mobilisables pour le ratio réglementaire LCR (*Liquidity Coverage Ratio*) à un niveau minimum de 150% avec à moyen terme un objectif de taille correspondant aux flux nets de trésorerie sur douze mois glissants.;
- une stratégie de financement favorisant la diversité des instruments de dette (comprenant des émissions « benchmark » en euro, des émissions non « benchmark » en euro et potentiellement en devises, des placements privés, des prêts de type *Schuldschein*, etc.) mais aussi la diversité de la base d'investisseurs, tant par type que par zone géographique ;
- dans le but de réduire son risque de transformation en liquidité, l'Agence France Locale assure un strict suivi des écarts de maturité. Elle a vocation à borner à une année l'écart de durée de vie moyenne entre son actif et son passif et à maintenir le ratio réglementaire NSFR (*Net Stable Funding Ratio*) au-dessus de 150 %.

Au 30 juin 2015, les ratios LCR et NSFR de l'Agence France Locale sont largement supérieurs à 150% et l'écart de durée de vie moyenne entre l'actif et le passif est inférieur au plafond de 1 an.

b. Risque de taux

L'Agence France Locale porte naturellement des risques de taux tant sur ses positions à l'actif (crédits accordés par l'Agence France Locale et titres placés dans ses réserves de liquidité) que sur ses positions au passif (emprunts émis).

En conséquence, l'Agence France Locale a mis en place une politique de couverture du risque de taux d'intérêt en vue d'immuniser son bilan contre des mouvements de marché non souhaités. Les titres à taux fixe qui composent le portefeuille de remplacement des fonds propres constituent la seule composante du bilan qui n'est pas couverte contre le risque de taux, car ce portefeuille financé par les fonds propres a pour but de stabiliser la marge nette d'intérêt de l'Agence France Locale.

La politique de couverture du risque de taux d'intérêt de l'émetteur consiste en :

- une micro-couverture systématique des dettes à taux fixe pour les transformer en dettes à taux variable principalement indexées sur la référence Euribor 3 mois à l'aide de *swaps* de taux d'intérêt ;
- une micro-couverture des prêts contractés à taux fixe pour les transformer en prêts à taux variable (toutefois, lorsque les prêts à taux fixe sont de petite taille, l'Agence France Locale procède à une macro-couverture de cet ensemble de prêts) ; et
- une micro-couverture des positions indexées sur des références différentes, afin de réduire le risque de base de taux d'intérêt.

La stratégie de couverture du risque de taux d'intérêt se traduit par un encours notionnel de *swaps* de 1,2 milliard d'euros au 30 juin 2015.

REPARTITION DES ENCOURS DE SWAPS AU 30 JUIN 2015	Total des notionnels * (en milliers d'euros)
Micro couvertures sur dette	750 000
Micro couvertures sur prêts et titres	433 667
Macro couvertures sur prêts	2 100
Total <i>swaps</i> long terme	1 185 767

Au 30 juin 2015, la sensibilité de la valeur actuelle nette de l'Agence France Locale à une variation de plus ou moins 100 bps, est maintenue à l'intérieur de l'intervalle réglementaire de plus ou moins 20 %.

c. Risque de change

Au 30 juin 2015, l'Agence France Locale n'a pas émis de dette ou effectué de placement en devises : elle n'est donc pas exposée au risque de change. A l'avenir, l'Agence France Locale pourra être exposée au risque de change essentiellement en ce qui concerne ses émissions obligataires libellées en devises et ses positions d'investissement à l'actif dans le cadre de la gestion de sa réserve de liquidité. Toutefois, ce risque de change sera totalement couvert par la mise en place d'instruments de micro-couverture, sous réserve de l'impact au compte de résultat des méthodes de valorisation inhérentes aux instruments de couverture et aux instruments couverts. Ainsi, les actifs et les passifs initialement en devises non euros seront swappés en euros dès leur entrée au bilan et jusqu'à leur échéance finale.

3. La gestion des autres risques

a. Risques opérationnels et contrôle permanent

Dans le cadre des recommandations de Bâle II sur le risque opérationnel, l'Agence France Locale a mis en place un dispositif de contrôle et de surveillance ayant pour mission d'assurer la prévention, la mesure et le traitement précoce des risques afférents aux activités. Elle a opté pour la méthode standard et mis en place un dispositif conforme aux meilleures pratiques de marché. Il repose sur les quatre principes suivants :

- Les **lignes métiers** sont les principales contributrices au dispositif de maîtrise du risque opérationnel. Elles sont ainsi responsables, au sein de leurs périmètres respectifs, de la veille, de l'identification des risques, de la contribution au dispositif de remontée des incidents, de la définition et mise en œuvre des plans d'action, et du rapport d'activité vers la fonction de suivi des risques opérationnels.
- La **fonction de suivi des risques opérationnels**, hébergée au sein de la Direction des Risques, du Contrôle et de la Conformité de l'Agence France Locale, est indépendante des métiers, son rôle est de concevoir, mettre en place et piloter le dispositif.
- Le **contrôle permanent de second niveau** exerce un contrôle de la mise en œuvre des dispositifs en amont.
- Le dispositif de **contrôle périodique** est chargé de la revue indépendante de l'ensemble du dispositif de maîtrise du risque opérationnel.

Le dispositif de maîtrise des risques couvre également le risque de réputation et le risque associé à la sécurité des systèmes d'information.

b. Sécurité et moyens de paiement

L'Agence France Locale ne met pas de moyen de paiement à la disposition de ses clients.

G. Fonds propres et ratios prudentiels

L'Agence France Locale reporte des fonds propres règlementaires à l'ACPR à la fois sur une base consolidée au titre de sa société mère, la Société Territoriale, et sur une base sociale pour l'établissement de crédit. Au 30 juin 2015 les fonds propres prudentiels consolidés s'élèvent à 52,5 millions d'euros, tandis qu'ils s'élèvent à 46,0 millions d'euros sociale pour l'établissement de crédit. Compte tenu de la qualité de crédit des actifs portés par l'Agence, le ratio de solvabilité Bâle III basé sur la méthode standard atteint 46,8% en consolidé et 41,0% sur base sociale. Par ailleurs, le ratio de levier s'élève à la même date respectivement à 5,86% et 5,14%.

H. Perspectives pour l'année 2015

Les collectivités locales françaises endossent aujourd'hui un rôle de premier ordre en matière d'investissement et d'équipement. De fait, elles constituent le premier investisseur public du pays. L'autofinancement des collectivités ayant progressivement fléchi durant ces dernières années, les projets locaux doivent être partiellement réalisés grâce au recours à des financements externes disponibles et compétitifs. Disposer à tout moment de ressources

financières suffisantes est aujourd'hui pour les collectivités locales une préoccupation centrale afin d'assurer leurs missions d'intérêt général. Le recours à l'emprunt constitue à cet égard une source de financement appropriée - bien qu'il soit et doive demeurer minoritaire parmi les ressources des collectivités.

La création de l'Agence France Locale, dans le contexte d'incertitude qui prévaut sur la position du secteur privé en ce qui concerne l'activité de crédits aux collectivités locales, combinée à la baisse programmée des dotations de l'Etat aux collectivités locales, a pour objectif d'assurer un accès des collectivités locales françaises à des financements stables et pérennes.

Les bénéfices qu'apporte la création de l'Agence France Locale en France sont bien compris par les collectivités locales françaises et leurs associations d'élus depuis plusieurs années comme le démontre désormais à la fois le démarrage des activités de crédit de l'Agence et les adhésions successives dans le cadre des augmentations de capital.

1. Production de nouveaux crédits au second semestre 2015

A la date de publication du rapport, l'ensemble des engagements en matière de crédit s'élève à 235 millions d'euros correspondant à 30 contrats de prêt. L'Agence anticipe une accélération de sa production de crédits à hauteur des besoins de financement de ses membres actionnaires pour lesquels on observe historiquement une demande plus forte au cours des mois d'octobre, de novembre et de décembre. On notera qu'à ce jour l'Agence compte 103 membres actionnaires et potentiels emprunteurs, dont l'encours total de dettes s'élève à plus de 13% de celui de toutes les collectivités locales françaises. ,

2. Augmentation des fonds propres au second semestre 2015

Les 103 collectivités membres et actionnaires actuels se sont engagées à souscrire 111 millions d'euros au capital de la Société Territoriale dont 72 millions d'euros ont été effectivement libérés au 30 juin 2015.. Deux augmentations de capital complémentaires sont prévues sur le second semestre afin de permettre à plus de 10 nouveaux actionnaires de rejoindre l'Agence France Locale contribuant ainsi à la dynamique de développement de l'Agence France Locale.

II. COMPTES SEMESTRIELS (NORMES IFRS)

BILAN

Actif au 30 juin 2015

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2015	31/12/2014
Caisses, banques centrales			
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat			
Instruments dérivés de couverture	1	3 396	
Actifs financiers disponibles à la vente	2	595 595	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4	21 387	5 919
Prêts et créances sur la clientèle	5	97 123	
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1	3	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3	53 866	30 755
Actifs d'impôts courants			
Actifs d'impôts différés	6	5 668	3 242
Comptes de régularisation et actifs divers	7	26 697	1 562
Immobilisation incorporelles	8	6 641	4 148
Immobilisation corporelles	8	671	649
Écarts d'acquisition			
TOTAL DE L'ACTIF		811 047	46 275

Passif au 30 juin 2015

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2015	31/12/2014
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			
Instruments dérivés de couverture	1	22 127	
Dettes envers les établissements de crédits	9		15 800
Dettes envers la clientèle			
Dettes représentées par un titre	10	728 891	
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôts courants			
Passifs d'impôts différés	6	1	
Comptes de régularisation et passifs divers	11	2 357	1 156
Provisions	12	3	3
Capitaux propres		57 668	29 316
Capitaux propres part du groupe		57 668	29 316
Capital et réserves liées		69 000	35 800
Réserves consolidées		(6 484)	
Écart de réévaluation			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(78)	
Résultat de l'exercice (+/-)		(4 770)	(6 484)
Participations ne donnant pas le contrôle			
TOTAL DU PASSIF		811 047	46 275

COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Intérêts et produits assimilés	13	1 163	115	425
Intérêts et charges assimilées	13	(1 329)	(22)	(63)
Commissions (produits)	14	0,01		
Commissions (charges)	14	(3)	(53)	(53)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	15	(500)		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	16	(8)	0,4	0,4
Produits des autres activités				
Charges des autres activités				
PRODUIT NET BANCAIRE		(677)	41	311
Charges générales d'exploitation	17	(5 942)	(5 468)	(9 920)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	8	(535)	(10)	(117)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		(7 154)	(5 437)	(9 726)
Coût du risque				
RESULTAT D'EXPLOITATION		(7 154)	(5 437)	(9 726)
Gains ou pertes nets sur autres actifs				
RESULTAT AVANT IMPÔT		(7 154)	(5 437)	(9 726)
- Impôt sur les bénéfices	6	2 384	1 812	3 242
RESULTAT NET		(4 770)	(3 625)	(6 484)
Participations ne donnant pas le contrôle				
RESULTAT NET PART DU GROUPE		(4 770)	(3 625)	(6 484)
Résultat net de base par action (en euros)		(6,91)	(21,33)	(18,11)
Résultat dilué par action (en euros)		(6,91)	(21,33)	(18,11)

Résultat net et gains ou pertes latents ou différés comptabilisés directement en capitaux propres

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2015	31/12/2014
Résultat net	(4 770)	(6 484)
Éléments recyclables ultérieurement en résultat		
Gains ou pertes latents ou différés sur titres disponibles à la vente	(78)	
Gains ou pertes latents ou différés sur instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie		
Impôts sur éléments recyclables ultérieurement en résultat		
Éléments non recyclables en résultat	-	-
Total des gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres	(78)	-
Résultat net et gains ou pertes latents ou différés comptabilisés directement en capitaux propres	(4 848)	(6 484)

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Réserves liées au capital	Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Résultat de l'exercice	Capitaux propres – part du groupe	Capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres consolidés
				Variation de juste valeur des titres disponibles à la vente, nette d'impôt	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie, nette d'impôt				
<i>En milliers d'euros</i>									
Capitaux propres à l'ouverture									
Augmentation de capital	35 800						35 800	0	35 800
Elimination des titres auto-détenus									
Affectation du résultat									
Distributions 2014									
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	35 800	-	-	-	-	-	35 800	0	35 800
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres									
Résultat net au 31 décembre 2014						(6 484)	(6 484)		(6 484)
Sous-total	35 800	-	-	-	-	(6 484)	29 316	0	29 316
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle									
Capitaux propres au 31 décembre 2014	35 800	-	-	-	-	(6 484)	29 316	0	29 316
Incidence des changements de méthodes comptables									
Capitaux propres au 1er janvier 2015	35 800	-	-	-	-	(6 484)	29 316	0	29 316
Augmentation de capital	33 200 ⁽¹⁾						33 200		33 200
Elimination des titres auto-détenus									
Affectation du résultat			(6 484)			6 484	-		
Distributions 2015 au titre du résultat 2014									
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	33 200	-	(6 484)	-	-	6 484	33 200	-	33 200
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				(78)			(78)		(78)
Résultat net au 30 juin 2015						(4 770)	(4 770)		(4 770)
Sous-total	-	-	-	(78)	-	(4 770)	(4 848)	-	(4 848)
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle									
Capitaux propres au 30 juin 2015	69 000	-	(6 484)	(78)	-	(4 770)	57 668	-	57 668

⁽¹⁾ L'Agence a procédé à deux augmentations de capital au cours du premier semestre 2015 au profit de la Société Territoriale, sa société mère. La première a été souscrite le 25 mars 2015 pour 17.200k€ et la deuxième, le 4 juillet 2015 pour 16.000k€.

Tableau de flux de trésorerie

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2015	31/12/2014
Résultat avant impôts	(7 154)	(9 726)
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	535	117
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations		3
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	(238)	(88)
+/- Produits/(Charges) des activités de financement	26	63
+/- Autres mouvements	1 266	(414)
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	1 589	(320)
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	(99 667)	
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(21 815)	9
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	915	
- Impôts versés		
= Diminution/Augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(120 567)	
= TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	(126 131)	(10 037)
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	(618 635)	(30 667)
+/- Flux liés aux immeubles de placement		
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(3 049)	(4 914)
= TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	(621 685)	(35 581)
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	33 200	35 800
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	730 084	15 737
= TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	763 284	51 537
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE (D)		
Augmentation/Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	15 468	5 919
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	(126 131)	(10 037)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(621 685)	(35 581)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	763 284	51 537
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	5 919	
Caisse, banques centrales (actif & passif)		
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5 919	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	21 387	5 919
Caisse, banques centrales (actif & passif)		
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	21 387	5 919
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	15 468	5 919

NOTES ANNEXES AUX COMPTES INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

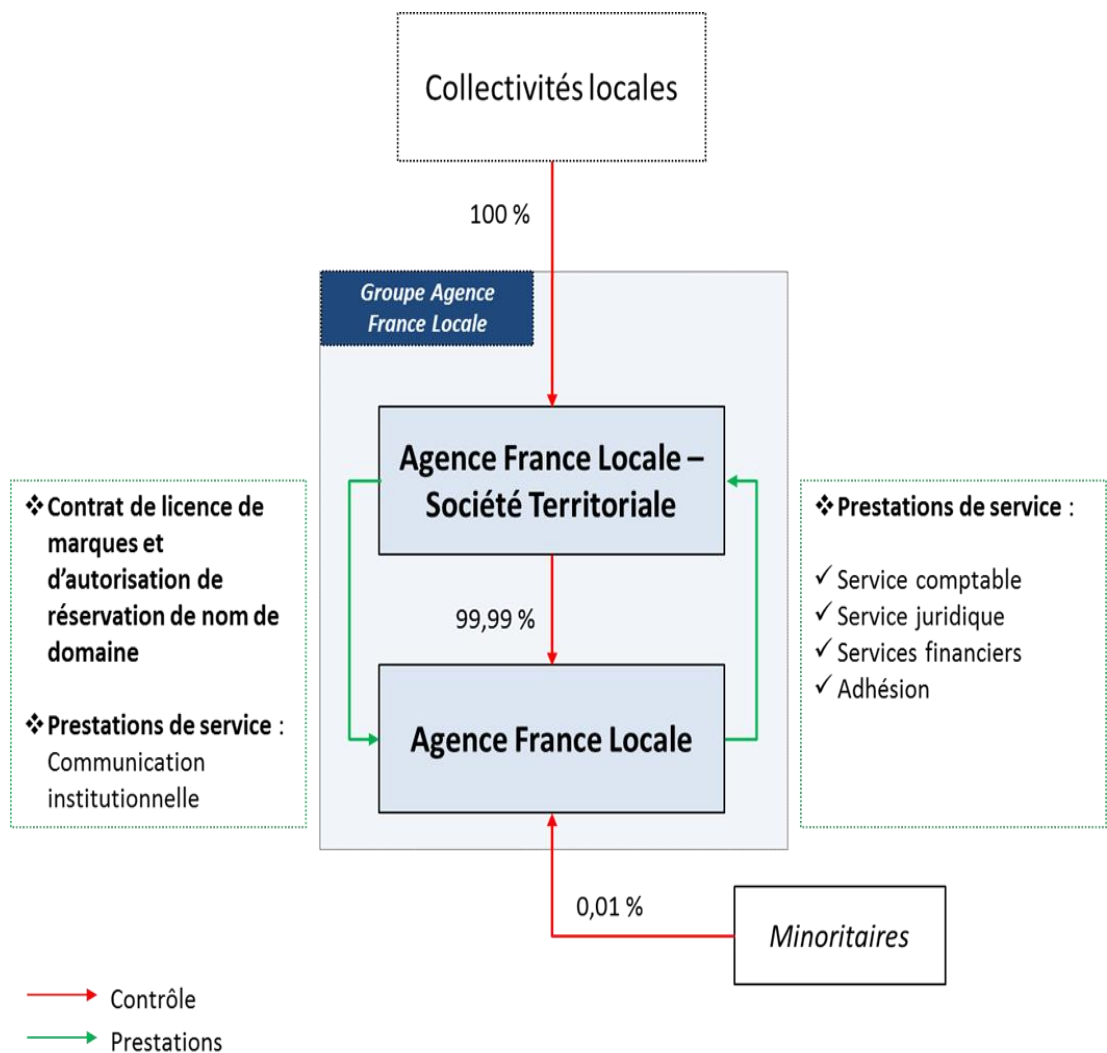
I - Cadre général

Présentation de l'AFL (« l'Agence »)

L'AFL (« l'Agence ») est la filiale de l'Agence France Locale - Société Territoriale (« AFL ST »).

L'AFL ST est une Société Anonyme à Conseil d'administration, dont l'actionariat est constitué exclusivement de Collectivités qui ont la qualité de Membre du Groupe AFL. L'AFL ST est l'actionnaire majoritaire de l'Agence. L'Agence est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

Le schéma ci-dessous présente la structure du Groupe AFL :



II - Faits caractéristiques du semestre

Le premier semestre 2015 marque pour l'Agence le début de son activité en tant qu'établissement de crédit.

L'Agence France Locale s'est vu octroyer par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) son agrément en tant qu'établissement de crédit spécialisé le 22 décembre 2014. Cet agrément permet à la société d'assurer ses activités de prêts auprès des collectivités territoriales membres et actionnaires de l'Agence France Locale - Société Territoriale.

Le 6 mars 2015, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a délivré son visa, validant le prospectus de base visé à l'occasion d'un programme d'émission et d'admission de titres de créance pour un montant nominal maximum de 3 milliards d'euros.

C'est sur cette base que l'Agence France Locale a lancé son émission inaugurale le 24 mars 2015 pour un montant nominal de 750 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN. Cette émission inaugurale, qui a remporté un grand succès auprès de la communauté des investisseurs français et internationaux en attirant plus de 1,3 milliard d'euros d'ordres, a permis à la société de lever 750 millions d'euros à 7 ans.

Au cours du premier semestre 2015, l'Agence a vu son capital s'accroître de 35,8m€ à 69,0m€ à la suite de deux augmentations de capital souscrites par sa société mère, la Société Territoriale, qui avait auparavant accueilli vingt-trois nouvelles collectivités territoriales au sein de son capital.

Dans le prolongement de l'émission inaugurale, l'Agence a pu immédiatement démarrer son activité de crédit aux collectivités locales membres et effectuer ainsi ses premiers prêts. Au 30 juin 2015, l'Agence France Locale comptait 96,7m€ d'encours nominaux de crédit à l'actif de son bilan et avait signé en totalité 172,1 millions d'euros de crédits depuis le début de son activité.

Sur le premier semestre 2015, le PNB généré par l'activité s'établit à -677k€ au 30 juin 2015 contre 41k€ au 30 juin 2014. Il correspond principalement à une marge d'intérêts négative de -166k€ sur le semestre et à un résultat net de la comptabilité de couverture négatif de -500k€.

La marge d'intérêt négative trouve son origine dans trois éléments : en premier lieu l'absence de portefeuille de crédit au démarrage, en second lieu le stockage temporaire de la liquidité résultant du produit de l'émission obligataire inaugurale sur des instruments à très court terme offrant une rémunération à taux négatif, et enfin, en raison du portage négatif de la liquidité en dépit de son redéploiement progressif sur des titres offrant une meilleure rémunération. Il est à noter que la détention d'une réserve de liquidité reste essentielle à la solidité du modèle d'Agence de financement des collectivités locales en dépit de l'effet de portage que génère la prudence de sa politique d'investissement.

Le résultat net de la comptabilité de couverture provient de la prise en compte par l'Agence d'une pratique de place dans la valorisation des dérivés de couverture et des éléments couverts. Cette pratique repose sur une méthode de valorisation contre eonia des dérivés qui font l'objet d'appels de marge quotidiens tandis qu'elle retient une valorisation contre euribor pour les instruments couverts. Cette asymétrie de valorisation dans la prise en compte de l'évolution des taux d'intérêts, sur les instruments couverts d'une part et sur leur couverture d'autre part, conduit, selon les normes IFRS, à constater une inefficacité de couverture qui est enregistrée au compte de résultat. Cependant on notera qu'il s'agit d'un résultat latent.

Au 30 juin 2015 les charges générales d'exploitation ont atteint 5.942k€. Elles sont en augmentation par rapport à celles du premier semestre de l'exercice précédent, qui s'établissaient à 5.468k€. Elles comptent pour 2.102k€ de charges de personnel à comparer à 664k€ au 30 juin 2014, accroissement qui s'explique par la montée en charge des équipes à mobiliser dans le cadre du développement de l'établissement bancaire. En ce qui concerne les charges administratives, elles ont été contenues à un montant de 6.729k€, avant transfert de charges en immobilisations, proche du montant de 6.559k€ enregistré au 30 juin 2014, en dépit d'une charge de TVA non récupérable de 1.001k€ induite par le changement de régime fiscal qu'a connu l'Agence sur l'exercice à la suite du démarrage de son activité en tant qu'établissement de crédit.

Cette maîtrise des charges administratives s'est faite sans remettre en question la poursuite de la construction de l'infrastructure des systèmes d'information, qui avait été lancée au cours de l'exercice 2014. Ainsi sur 6.729k€ de charges administratives, 2.948k€ ont été portés en immobilisations incorporelles au 30 juin 2015, à comparer à 1.689k€ immobilisé au 30 juin 2014. Il est à noter que le projet de création d'un portail dédiée aux Collectivités Locales qui avait été lancé en septembre 2014 a été réalisé et sera opérationnel sur le deuxième semestre de l'exercice.

Après dotations aux amortissements pour 535k€ contre 10k€ au 30 juin 2014, le résultat d'exploitation au 30 juin 2015 s'établit à -7.154k€ à comparer à -5.437k€ réalisés au premier semestre de l'exercice précédent.

Les déficits fiscaux constatés sur la période ont donné lieu à l'activation d'impôts différés actifs ayant entraîné un produit d'impôt de 2.384k€.

Le premier semestre de l'exercice 2015 se solde par un résultat net négatif de 4.770k€ comparé à une perte de 3.625k€ sur la même période lors de l'exercice précédent.

III - Principes et méthodes applicables à l'Agence, jugements et estimations utilisés

L'Agence a décidé de publier un jeu de comptes individuels selon le référentiel IFRS. La présente publication est une publication volontaire, le référentiel d'établissement des comptes étant de manière constante, conformément à la législation applicable en France, le référentiel comptable français.

Les comptes au 30 juin 2015 ont été examinés par le directoire du 17 septembre 2015.

Les comptes intermédiaires résumés au 30 juin 2015 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des gestionnaires et des préparateurs notamment lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers.

Les réalisations futures dépendent de nombreux facteurs : fluctuation des taux d'intérêt et de change, conjoncture économique, modification de la réglementation ou de la législation, etc... de sorte que les résultats définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir une incidence sur les comptes.

L'évaluation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés fait appel à des modèles utilisant des données de marché observables pour la plupart des instruments négociés de gré à gré. La détermination de certains instruments comme les prêts qui ne sont pas traités sur un marché actif repose sur des techniques d'évaluation qui, dans certains cas, intègrent des paramètres jugés non observables.

Une information sur la juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût est donnée en annexe.

Evènements post clôture

Aucun évènement majeur susceptible d'avoir une incidence sur les comptes présentés n'est intervenu sur le début du second semestre de l'exercice 2015.

IV - Règles et méthodes comptables

Conformément à la norme IFRS 1 Première adoption des normes internationales d'information financière et en application du règlement européen 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen l'Agence a établi ses états financiers en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 30 juin 2015 et tel qu'adopté par l'Union européenne et d'application obligatoire à cette date. Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et SIC (Standing Interpretations Committee).

Les comptes semestriels au 30 juin 2015 ont été préparés en conformité avec IAS 34 « Information financière intermédiaire ». S'agissant de comptes résumés, ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets selon le référentiel IFRS.

Les états de synthèse sont établis selon le format proposé par l'Autorité des Normes Comptables dans sa recommandation n°2013-04 du 7 novembre 2013 relative au format des comptes des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales.

Principes et méthodes comptables appliquées

Actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur nette des frais d'acquisition directement imputables à l'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat).

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Les actifs et les passifs financiers sont classés dans les catégories ci-dessous :

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers à revenu et maturité fixe ou déterminable que la société a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

La norme IAS 39 interdit, sauf exceptions limitées, la cession ou le transfert de ces titres avant l'échéance sous peine de faire l'objet d'une sanction interdisant à la société la classification de titres au sein de cette catégorie pendant deux périodes annuelles.

Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture telle que définie par la norme IAS 39.

En date d'arrêté, les titres sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

En cas de signe objectif de dépréciation, une dépréciation est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. Cette dépréciation est enregistrée en contrepartie du coût du risque. En cas d'amélioration ultérieure, la provision excédentaire devenue sans objet est reprise.

Actifs financiers disponibles à la vente

En application des critères édictés par la norme IAS 39, l'Agence classe en « Actifs financiers disponibles à la vente » :

- les titres de participation non consolidés
- les titres de placement

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation. Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Lors de la cession de ces titres, les gains ou pertes latents antérieurement constatés en capitaux propres sont recyclés en compte de résultat au sein des « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif. Ils comprennent les prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle. Ils sont comptabilisés, après leur comptabilisation initiale, au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à la juste valeur initiale du prêt. Il inclut les coûts de transaction et les produits accessoires (frais de dossier, commissions d'engagement dès lors que le tirage est plus probable qu'improbable ou de participation) directement liés à l'émission des prêts, considérés comme faisant partie intégrante du rendement des crédits.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dépréciation des actifs financiers

L'Agence déprécie un actif financier lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur de cet actif ou de ce groupe d'actifs, résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif et que cet événement générateur de pertes a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers qui peut être estimée de façon fiable. La dépréciation représente la meilleure estimation de la perte de valeur de l'actif faite par la direction à chaque clôture.

Dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti

L'Agence apprécie en premier lieu s'il existe une indication objective de l'existence d'un événement survenu après la mise en place d'un prêt ou l'acquisition d'un actif financier, susceptible de générer une perte de valeur.

Dépréciation spécifique – s'il existe une indication objective qu'un prêt ou qu'un actif financier détenu jusqu'à échéance est déprécié, le montant de la dépréciation est calculé comme la différence entre sa valeur comptabilisée au bilan et sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus, actualisée au taux d'intérêt effectif de l'actif à l'origine. Lorsqu'un actif a été déprécié, il est exclu du portefeuille sur la base duquel la dépréciation collective est calculée.

Dépréciation collective – La dépréciation collective couvre le risque de perte de valeur, en l'absence de dépréciations spécifiques, lorsqu'il existe un indice objectif laissant penser que des pertes sont probables dans certains segments du portefeuille de prêts en cours à la date d'arrêt des comptes. Ces pertes sont estimées en se fondant sur l'expérience et les tendances historiques de chaque segment et en tenant compte également de l'environnement dans lequel se trouve l'emprunteur.

Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers disponibles à la vente en cas de baisse prolongée ou significative de leur juste valeur pour les titres de capitaux propres ou en cas d'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit pour les titres de dettes.

Les pertes pour dépréciation des titres à revenu variable constatées en résultat sont irréversibles tant que l'instrument figure au bilan. Elles sont comptabilisées dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Les pertes pour dépréciation des titres à revenu fixe sont réversibles et comptabilisées au sein du coût du risque lorsqu'elles concernent le risque de crédit.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

L'Agence ne possède pas d'actifs financiers à la juste valeur par résultat.

Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat sur option

L'Agence n'utilise pas la faculté de classer des actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Dates d'enregistrement

L'Agence enregistre les titres détenus jusqu'à l'échéance à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais d'acquisition directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés et au minimum une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité attendue.

Immobilisation	Durée d'amortissement
Aménagements, agencements locaux	10 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier	9 ans

Immobilisations incorporelles

Les logiciels ont été comptabilisés en immobilisations incorporelles car ils répondent aux trois critères suivants, en respect de la norme IAS 38 :

- être identifiable,
- être contrôlé par l'entité,
- être porteur d'avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité attendue.

Immobilisation	Durée d'amortissement
Logiciels	5 ans
Site Web	3 ans
Frais de développement	5 ans

Dettes financières

Les dettes, qui ne sont pas classées dans les passifs financiers à la juste valeur, sont enregistrées initialement à leur coût, qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nets des coûts de transaction. En date de clôture, elles sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit » ou « Dettes représentées par un titre ».

Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit sont ventilées d'après leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) ou à terme (compte à terme).

Dettes représentées par un titre

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dette si l'émetteur a l'obligation de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou encore d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables. Les dettes représentées par un titre sont constituées des émissions de titres de créances négociables effectuées par l'Agence.

Les primes de remboursement et les primes d'émission sont amorties de manière actuarielle sur la durée de vie des titres concernés. Elles figurent, au bilan, dans l'encours de dettes auquel elles se rapportent. L'amortissement des primes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges sur dettes représentées par un titre. Dans le cas d'émissions d'obligations au-dessus du pair, l'étalement des primes d'émission vient en diminution des intérêts et charges assimilées sur dettes représentées par un titre. Les intérêts sur dettes sont comptabilisés en charges d'intérêts pour leurs montants courus, échus et non échus, calculés prorata temporis sur la base des taux contractuels.

Les frais et commissions à l'émission des emprunts obligataires font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie des emprunts auxquels ils sont rattachés.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Au sens d'IAS 39, un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix de matière première, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable appelée sous-jacent ;
- il requiert un investissement initial net faible ou nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé pour avoir la même sensibilité à la variation du sous-jacent ;
- il est dénoué à une date future.

Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés font partie des instruments financiers détenus à des fins de transaction à l'exception des dérivés entrant dans une relation de couverture. Ils sont comptabilisés au bilan parmi les instruments financiers en juste valeur par résultat pour leur juste valeur. Les variations de juste valeur et les intérêts courus ou échus sont comptabilisés parmi les « gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé. La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable. La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro. Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Couverture de juste valeur

La réévaluation du dérivé est inscrite en résultat de manière symétrique à la réévaluation de l'élément couvert. Les gains ou pertes attribuables au risque couvert sont constatés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat. Dès lors que la relation de couverture est efficace, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont symétriques aux variations de juste valeur de l'instrument de couverture. L'éventuelle inefficacité de la couverture est directement inscrite en résultat. La partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêts » symétriquement aux produits et charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Si à un instant donné la couverture ne satisfait plus les critères de comptabilité de couverture, la part revalorisée à la juste valeur de l'élément couvert portant intérêt financier doit être amortie en résultat sur la durée résiduelle de l'élément couvert, sous forme d'un ajustement du rendement de l'élément couvert.

Couverture de flux de trésorerie

La réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;

Macrocouverture

L'Agence applique les dispositions de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne aux opérations de macrocouverture réalisées dans le cadre de la gestion actif passif des positions à taux fixe (IAS 39 carve-out). Les instruments de macrocouverture sont des swaps de taux désignés en couverture de juste valeur des emplois et des ressources à taux fixe du groupe. Le traitement comptable des dérivés de macrocouverture se fait selon les mêmes principes que ceux décrits ci-dessus. La réévaluation de la composante couverte est portée globalement dans le poste « Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ».

Détermination de la juste valeur ou de la valeur de marché

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, sa juste valeur est généralement le prix de transaction.

La norme IFRS 13 préconise en premier lieu l'utilisation d'un prix coté sur un marché actif pour déterminer la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier. Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier (multi contribution), d'un négociateur ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles (volume, fourchette de prix) dans des conditions de concurrence normale.

En l'absence de marché actif la juste valeur doit être déterminée par utilisation de techniques de valorisation.

Ces techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes dans un contexte de concurrence normale. Elles reposent sur les données issues du marché, des justes valeurs d'instruments identiques en substance, de modèles d'actualisation de flux ou de valorisation d'options et font appel à des méthodes de valorisation reconnues.

L'objectif d'une technique de valorisation est d'établir quel aurait été le prix de l'instrument dans un marché normal.

Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la vente (bid) et le prix offert à l'achat (ask) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir.

La juste valeur des instruments financiers est présentée en annexe selon trois niveaux en fonction d'un ordre décroissant d'observabilité des valeurs et paramètres utilisés pour leur valorisation :

Niveau 1 : Instruments valorisés à partir de prix cotés (non ajustés) sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques. Il s'agit notamment des obligations et titres de créances cotées;

Niveau 2 : Instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif et le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Sont présentés en niveau 2 :

- Les obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs), et fondée sur des données de marché observables ;
- Les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité :

La détermination de la juste valeur de certains instruments, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Les prêts accordés aux collectivités territoriales sont présentés en niveau 3.

Engagements de garantie

Selon IAS 39, un contrat répond à la définition d'une garantie financière s'il comporte un principe indemnitaire selon lequel l'émetteur remboursera le bénéficiaire des pertes qu'il aura subies, en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement sur un instrument de dette.

Provisions

Les provisions enregistrées au passif du bilan sont constituées lorsque l'Agence a une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les dotations et les reprises de provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures concernées.

Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits et charges d'intérêts comprennent pour les titres disponibles à la vente et les titres détenus jusqu'à l'échéance, la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement qui est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre acquis.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat.

Coût du risque

Le coût du risque de crédit comprend les dotations et reprises sur les dépréciations des titres à revenus fixe, des prêts et créances à la clientèle ainsi que les dotations et reprises de dépréciations relatives aux engagements de garantie donnés, les pertes sur créances et les récupérations de créances amorties.

Impôts sur les sociétés

Le taux retenu pour déterminer la charge d'impôt exigible est de 33,1/3%, taux de droit commun en vigueur au 30 juin 2015.

L'Agence fait partie depuis le 1er janvier 2015 d'un groupe d'intégration fiscale dont la société tête de groupe est la Société Territoriale.

Impôts différés

Un impôt différé est comptabilisé en utilisant la méthode du report variable des qu'il existe une différence temporelle entre les valeurs comptables des actifs et passifs tels qu'ils figurent dans les états financiers et leurs valeurs fiscales.

Le taux d'impôt utilise est celui qui est en vigueur ou sur le point de l'être pour l'exercice en cours. Un impôt différé actif est constaté uniquement s'il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs suffisants sur lesquels les différences temporaires pourront être imputées.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie pour lesquels les impôts différés sont directement imputés sur les capitaux propres.

IAS 12 interdit l'actualisation des impôts différés actifs et passifs.

Indemnités de départ à la retraite et autres passifs sociaux

Conformément à la norme IAS 19 – Avantages du personnel, dans le cadre des régimes de prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetés.

Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de départ à la retraite,
- un taux d'actualisation financière,

- un taux d'inflation,
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts actuariels sont comptabilisés en « Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres », qui sont non recyclables dans le compte de résultat.

Ainsi, la charge nette de l'exercice des régimes à prestations définies correspond à la somme :

- du coût des services rendus et passés (en Résultat d'exploitation, en « Charges générales d'exploitation – Personnel »),
- de la charge de désactualisation de l'engagement nette du produit de rendement des actifs de couverture du plan (en Résultat hors exploitation, en « Produit ou Charges des engagements sociaux »).

Ces deux composantes (désactualisation et rendement des actifs) sont déterminées sur la base du taux d'actualisation des engagements.

V - Notes sur le bilan

Note 1 - INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

Par type de couverture

(En milliers d'euros)	30/06/2015		31/12/2014	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés désignés comme couverture de juste valeur	3 396	22 124		
Dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie				
Dérivés désignés comme couverture de portefeuilles		3		
Total Instruments dérivés de couverture	3 396	22 127	-	-

Dérivés désignés comme couverture de juste valeur

(En milliers d'euros)	30/06/2015				31/12/2014			
	Notionnel		Juste valeur		Notionnel		Juste valeur	
	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative
OPÉRATIONS FERMES	765 000	418 667	3 396	22 124	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés gré à gré	765 000	418 667	3 396	22 124	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	765 000	418 667	3 396	22 124				
FRA								
Swaps de devises								
Autres contrats								

Dérivés désignés comme couverture de portefeuille

(En milliers d'euros)	30/06/2015				31/12/2014			
	Notionnel		Juste valeur		Notionnel		Juste valeur	
	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative
OPÉRATIONS FERMES	-	2 100	-	3	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés gré à gré	-	2 100	-	3	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts		2 100		3				
FRA								
Swaps de devises								
Autres contrats								
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés gré à gré	-	-	-	-	-	-	-	-

Encours notionnels par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	30/06/2015					
	Opérations de couverture			Opérations autres que de couverture		
	<= 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
OPÉRATIONS FERMES	264 000	-	921 767	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-
Contrats de taux d'intérêts						
Autres contrats						
Marchés gré à gré	264 000	-	921 767	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	264 000		921 767			
FRA						
Swaps de devises						
Autres contrats						
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	-	-	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-
Marchés gré à gré	-	-	-	-	-	-

PORTEFEUILLE

Note 2 - ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Titres à revenu fixe par nature

(En milliers d'euros)	30/06/2015	31/12/2014
Effets publics et titres assimilés	552 485	
Obligations	43 109	
Autres titres à revenu fixe		
VALEURS NETTES AU BILAN	595 595	-
Dont dépréciations	-	
Dont gains et pertes latents	(110)	

Titres à revenu fixe par contrepartie

(En milliers d'euros)	30/06/2015	31/12/2014
Administrations publiques	349 906	
Etablissements de crédit et autres entreprises financières	236 705	
Banques centrales	8 984	
VALEURS NETTES AU BILAN	595 595	-

Les expositions sur les Etablissements de crédit et les autres entreprises financières comptent 193 672k€ de titres garantis par des Etats de l'Espace Economique Européen.

Mouvements sur actifs financiers disponibles à la vente

(En milliers d'euros)	Montant au 31/12/2014	Acquisit.	Rembst. ou cessions	Gais/(pertes) sur variation de juste valeur en capitaux propres	Pertes de valeurs enregistrées au compte de résultat	Variation des Intérêts courus	Autres mouvements	Total 30/06/2015
Effets publics et titres assimilés	-	958 282	(406 390)	(93)	-	792	(107)	552 485
Obligations	-	43 134	-	(17)	-	(7)	-	43 109
Autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	1 001 416	(406 390)	(110)	-	785	(107)	595 595

Note 3 - ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

(En milliers d'euros)	30/06/2015	31/12/2014
Effets publics et titres assimilés	36 623	13 309
Obligations	17 243	17 446
Autres titres à revenu fixe	-	-
VALEURS NETTES AU BILAN	53 866	30 755
Dont dépréciations		

Mouvements sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(En milliers d'euros)	Montant au 31/12/2014	Acquisit.	Remb.	Pertes de valeurs enregistrées au compte de résultat	Variation des Intérêts courus	Autres mouvements	Total 30/06/2015
Effets publics et titres assimilés	13 309	23 430	-	-	(116)	-	36 623
Obligations	17 446	5	-	-	(208)	-	17 243
Autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	30 755	23 435	-	-	(324)	-	53 866

Note 4 - PRETS ET CREANCES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(En milliers d'euros)	30/06/2015	31/12/2014
Comptes et prêts		
- à vue	21 387	5 919
- à terme		
Titres reçus en pension livrée		
TOTAL	21 387	5 919
Dépréciations		
VALEURS NETTES AU BILAN	21 387	5 919

Note 5 - PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

(En milliers d'euros)	30/06/2015	31/12/2014
Crédits de trésorerie		
Autres crédits	97 123	
Opérations avec la clientèle avant dépréciation		
Dépréciation relatives au crédit à la clientèle		
VALEURS NETTES AU BILAN	97 123	-
<i>Dont dépréciations individuelles</i>		
<i>Dont dépréciation collective</i>		

Note 6 - ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOT DIFFERES

Les mouvements sur les comptes d'impôt différés sont les suivants :

(En milliers d'euros)	30/06/2015	31/12/2014
Solde net d'impôt différé au 1er janvier	3 242	
<i>Dont actifs d'impôts différés</i>	3 242	
<i>Dont passifs d'impôts différés</i>		
Enregistré au compte de résultat	2 384	3 242
(Charge)/produit d'impôt différés au compte de résultat	2 384	
Enregistré en capitaux propres	41	-
Actifs financiers disponibles à la vente	41	
Couverture de flux de trésorerie		
Autres variations		
Solde net d'impôt différé au	5 667	3 242
<i>Dont actifs d'impôts différés</i>	5 668	3 242
<i>Dont passifs d'impôts différés</i>	1	

Au 30 juin 2015, l'Agence a constaté des impôts différés actifs correspondant à des déficits fiscaux reportables. A la clôture du semestre, l'Agence a estimé probable la récupération de ces déficits. Les projections de résultat établies sur la base des prévisions les plus récentes indiquent que les activités de l'Agence devraient générer des résultats taxables suffisants pour absorber l'intégralité de ses déficits dans un horizon à moyen terme.

Les actifs d'impôts différés proviennent des postes suivants :

(En milliers d'euros)	30/06/2015	31/12/2014
Actifs financiers disponibles à la vente	42	
Couverture de flux de trésorerie		
Déficits fiscaux reportables	5 538	3 242
Autres différences temporaires	89	
TOTAL IMPOTS DIFFERES ACTIFS	5 668	3 242

Les passifs d'impôts différés proviennent des postes suivants :

(En milliers d'euros)	30/06/2015	31/12/2014
Actifs financiers disponibles à la vente	1	
Couverture de flux de trésorerie		
Autres différences temporaires		
TOTAL IMPOTS DIFFERES PASSIFS	1	-

Note 7 - AUTRES ACTIFS et COMPTES DE REGULARISATION

(En milliers d'euros)	30/06/2015	31/12/2014
Autres Actifs		
Dépôts de garantie versés	25 469	62
Autres débiteurs divers	913	1 474
Dépréciation des autres actifs		
TOTAL	26 382	1 536
Comptes de régularisation		
Charges constatées d'avance	212	26
Autres produits à recevoir	103	
Comptes d'encaissement		
Autres comptes de régularisation		
TOTAL	315	26
TOTAL AUTRES ACTIFS et COMPTES DE REGULARISATION	26 697	1 562

Note 8 - DETAIL DES IMMOBILISATIONS

(En milliers d'euros)

Incorporelles	31/12/2014	Acquisit.	Transferts	Cessions	Dotations aux Amort.	Autres variations	30/06/2015
Immobilisations incorporelles							
Frais de développement	3 861		760				4 621
Autres immobilisations incorporelles	268	36					304
Immobilisations incorporelles en cours	122		2 188				2 310
Valeur brute des immobilisations incorporelles	4 251	36	2 948	-	-	-	7 235
Amortissement et Dépréciation des imm. incorporelles	(103)				(492)		(594)
Valeur nette des immobilisations incorporelles	4 148	36	2 948	-	(492)	-	6 641

Corporelles	31/12/2014	Acquisit.	Transferts	Cessions	Dotations aux Amort.	Autres variations	30/06/2015
Immobilisations corporelles	663	65					728
Valeur brute des immobilisations corporelles	663	65	-	-	-	-	728
Amortissement et Dépréciation des imm. corporelles	(14)				(43)		(58)
Valeur nette des immobilisations corporelles	649	65	-	-	(43)	-	671

Note 9 - DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(En milliers d'euros)	30/06/2015	31/12/2014
Comptes et prêts		
- à vue		15 800
- à terme		
Titres donnés en pension livrée		
TOTAL	-	15 800

Note 10 - DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

(En milliers d'euros)	30/06/2015	31/12/2014
Titres de créances négociables		
Emprunts obligataires	728 891	
Autres dettes représentées par un titre		
TOTAL	728 891	-

Note 11 - AUTRES PASSIFS et COMPTES DE REGULARISATION

(En milliers d'euros)	30/06/2015	31/12/2014
Autres Passifs		
Dépôts de garantie reçus		
Autres créditeurs divers	1 713	958
Total	1 713	958
Comptes de régulation		
Comptes d'encaissement		
Autres charges à payer	644	199
Produits constatés d'avance		
Autres comptes de régularisation		
Total	644	199
TOTAL AUTRES PASSIFS et COMPTES DE REGULARISATION	2 357	1 157

Note 12 - PROVISIONS

(En milliers d'euros)	Solde au 31/12/2014	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 30/06/2015
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour risques de contrepartie						
Provisions pour litiges						
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	3					3
Provisions pour autres charges de personnel à Long terme						
Provisions pour autres risques et charges						
TOTAL	3	-	-	-	-	3

ENGAGEMENTS

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2015	31/12/2014
Engagements donnés	72 100	
Engagements de financement	72 100	
<i>En faveur d'établissement de crédit</i>		
<i>En faveur de la clientèle</i>	72 100	
Engagements de garantie		
<i>Engagements d'ordre d'établissements de crédit</i>		
<i>Engagements d'ordre de la clientèle</i>		
Engagements sur titres		
<i>Titres à livrer à l'émission</i>		
<i>Autres titres à livrer</i>		
Engagements reçus	24 942	9 200
Engagements de financement		9 200
<i>Engagements reçus d'établissements de crédit</i>		9 200
Engagements de garantie		
<i>Engagements reçus d'établissements de crédit</i>		
<i>Engagements reçus de la clientèle</i>		
Engagements sur titres	24 942	
<i>Titres à recevoir</i>	24 942	

VI - Notes sur le compte de résultat

Note 13 - PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

(En milliers d'euros)	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Interêts et produits assimilés	1 163	115	425
Opérations avec les établissements de crédit			
Opérations avec la clientèle	161		
Obligations et autres titres à revenu fixe	189	115	425
<i>sur Titres disponibles à la vente</i>	<i>(168)</i>		
<i>sur Titres détenus jusqu'à l'échéance</i>	<i>357</i>	<i>115</i>	<i>425</i>
Produits sur dérivés de taux	813		
Autres intérêts			
Interêts et charges assimilées	(1 329)	(22)	(63)
Opérations avec les établissements de crédit	(28)	(22)	(63)
Opérations avec la clientèle			
Dettes représentées par un titre	(831)		
Charges sur dérivés de taux	(470)		
Autres intérêts			
Marge d'intérêts	(166)	93	363

Note 14 - PRODUITS NET DES COMMISSIONS

(En milliers d'euros)	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Produits de commissions sur :	0,01	-	-
Opérations avec les établissements de crédit			
Opérations avec la clientèle			
Opérations sur titres			
Opérations sur instruments financiers à terme			
Opérations de change	0,01		
Engagements de financement et de garantie			
Autres commissions			
Charges de commissions sur :	(3)	(53)	(53)
Opérations avec les établissements de crédit	(0,04)	(53)	(53)
Opérations sur titres			
Opérations sur instruments financiers à terme	(3)		
Opérations de change			
Engagements de financement et de garantie			
Autres commissions			
Produits net des commissions	(3)	(53)	(53)

Note 15 - GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(En milliers d'euros)	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Résultat net des opérations sur portefeuille de transaction			
Résultat net de comptabilité de couverture	(500)		
Résultat net des opérations de change			
TOTAL	(500)	-	-

Analyse du résultat net de la comptabilité de couverture

(En milliers d'euros)	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Couvertures de juste valeur			
Changement de juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert	14 492		
Changement de juste valeur des dérivés de couverture	(14 993)		
Couvertures de flux de trésorerie			
Changement de juste valeur des dérivés de couverture - inefficacité			
Résultat de cession de relation de couverture			
Couvertures de portefeuilles couverts en taux			
Changement de juste valeur de l'élément couvert	3		
Changement de juste valeur des dérivés de couverture	(3)		
Résultat net de comptabilité de couverture	(500)	-	-

Note 16 - GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

(En milliers d'euros)	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Plus values de cession des titres à revenus fixes	11		
Moins values de cession des titres à revenus fixes	(19)		
Plus value de cession des titres à revenus variable		0,4	(0,4)
Autres produits et charges sur titres disponibles à la vente			
Dotations / reprises sur dépréciations des titres à revenus variables			
Total des gains ou pertes net sur titres de placement	(8)	0,4	(0,4)

Note 17 - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(En milliers d'euros)	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Frais de Personnel			
Rémunération du personnel	1 430	435	1 359
Charges de retraites et assimilées	149	47	142
Autres charges sociales	512	182	485
Total des Charges de Personnel	2 091	664	1 986
Frais administratifs			
Impôts et taxes	65	6	19
Services extérieurs	6 676	6 553	12 232
Total des Charges administratives	6 740	6 559	12 251
Refacturation et transferts de charges administratives	(2 890)	(1 755)	(4 317)
Total des Charges générales d'exploitation	5 942	5 468	9 920

VII - Notes sur l'exposition aux risques

A - Juste valeur des instruments financiers

La norme IFRS 13 requiert, aux fins de publication, que l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers soit classée selon une échelle de trois niveaux qui rendent compte du caractère observable ou non des données rentrant dans les méthodes d'évaluation.

Niveau 1 : Instruments valorisés à partir de prix cotés (non ajustés) sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques. Il s'agit notamment des obligations et titres de créances cotées;

Niveau 2 : Instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif et le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

Juste valeur des instruments comptabilisés en juste valeur

(En milliers d'euros)	30/06/2015			
	Total	Basées sur des données de		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers				
Instruments financiers dérivés	3 396	-	3 396	-
Effets publics et valeurs assimilées	552 485	552 485	-	-
Obligations et titres assimilés	43 109	43 109	-	-
Autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Total Actifs financiers disponibles à la vente	595 595	595 595	-	-
Total Actifs financiers	598 991	595 595	3 396	-
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés	(22 127)	-	(22 127)	-
Total Passifs financiers	(22 127)	-	(22 127)	-

Juste valeur des instruments comptabilisés au coût amorti

(En milliers d'euros)	30/06/2015				
	Valeur comptable	Juste valeur	Basées sur des données de		
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Prêts et créances sur les établissements de crédit	21 387	21 387	-	-	21 387
Prêts et créances sur la clientèle	97 123	97 123	-	-	97 123
Effets publics et titres assimilés	36 623	35 766	35 766		
Obligations et titres assimilés	17 243	18 863	18 863		
Autres titres à revenu fixe					
Total Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	53 866	54 630	54 630	-	-
Total Actifs financiers	172 376	173 140	54 630	-	118 510
Passifs financiers					
Dettes représentées par un titre	728 891	727 967	727 967	-	-
Total Passifs financiers	728 891	727 967	727 967	-	-

Les prêts et créances sur les établissements de crédit sont des créances à vue pour lesquelles la juste valeur retenue a été leur valeur nominale.

B - Exposition au risques de crédit

Les tableaux suivants détaillent l'exposition maximale au risque de crédit au 30 juin 2015 pour les actifs financiers comportant un risque de crédit, sans prise en compte des contre-garanties reçues ou de l'atténuation du risque de crédit.

	Encours sains	Actifs en souffrance mais non dépréciés	Dépréciations	Total 30/06/2015
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Instruments dérivés de couverture	3 396			3 396
Actifs financiers disponibles à la vente	595 595			595 595
Prêts et créances sur les établissements de crédit	21 387			21 387
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	53 866			53 866
Prêts et créances sur la clientèle	97 123			97 123
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3			3
Autres Actifs	26 382			26 382
Sous-total Actifs	797 752	-	-	797 752
Engagements de financements donnés	72 100			72 100
TOTAL des expositions soumises au risques de crédit	869 852	-	-	869 852

Analyse de l'exposition par catégorie de contrepartie

	Total 30/06/2015
<i>(En milliers d'euros)</i>	
Banques centrales	14 575
Etats et Administrations publiques	557 960
Etablissements de crédit garantis par des Etats de l'E.E.E.	193 672
Etablissements de crédit	68 670
Autres entreprises financières	34 914
Entreprises non-financières	62
Exposition totale par catégorie de contrepartie	869 852

Analyse de l'exposition par zone géographique

	Total 30/06/2015
<i>(En milliers d'euros)</i>	
France	481 867
Supranationaux	319 478
Pays-Bas	32 942
Belgique	30 050
Norvège	3 014
Suède	2 501
Exposition totale par zone géographique	869 852

C - Risque de liquidité : ventilation des actifs et passifs selon leur échéance contractuelle

	≤3 mois	>3 mois ≤ 1an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances/Det tes rattachées	Eléments de réévaluation	Total 30/06/2015
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Instruments dérivés de couverture				3 441	3 441	(45)		3 396
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>								
Effets publics et valeurs assimilées	276 987	118 703	156 013		551 703	876	(93)	552 485
Obligations et autres titres à revenu fixe		25 047	18 067		43 114	13	(17)	43 110
Total Actifs financiers disponibles à la vente	276 987	143 749	174 080	-	594 816	889	(110)	595 595
Prêts et créances sur les établissements de crédit	21 387				21 387			21 387
<i>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>								
Effets publics et titres assimilés				36 444	36 444	179		36 623
Obligations				17 202	17 202	41		17 243
Total Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	53 646	53 646	220	-	53 866
Prêts et créances sur la clientèle	500	5 321	25 925	67 921	99 667	54	(2 597)	97 123
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					0		3	3
Autres Actifs	26 382				26 382			26 382
TOTAL ACTIFS								797 752
Instruments dérivés de couverture	10	0		22 786	22 797	(670)		22 127
Dettes représentées par un titre				750 000	750 000	692	(21 801)	728 891
Comptes de régularisation et passifs divers	2 357				2 357			2 357
TOTAL PASSIFS								753 375

Agence France Locale S.A.

**Rapport des commissaires aux
comptes sur les comptes
semestriels établis selon le
référentiel IFRS**

Période du 1er janvier 2015 au 30 juin 2015
Agence France Locale S.A.
Tour Oxygène - 10-12, boulevard Vivier Merle - 69393 Lyon
cedex 03
Ce rapport contient 26 pages

Référence : FO-153-13

KPMG AUDIT FS I
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

18, rue Clément Marot
75008 Paris
France

Agence France Locale S.A.

Siège social : Tour Oxygène - 10-12, boulevard Vivier Merle - 69393 Lyon cedex 03
Capital social : €.69 000 000

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes semestriels établis selon le référentiel IFRS

Période du 1er janvier 2015 au 30 juin 2015

Monsieur,

En notre qualité de commissaires aux comptes de l'Agence France Locale S.A. et en réponse à votre demande dans le cadre de la communication d'informations financières historiques liée à l'établissement du Prospectus d'émission, nous avons effectué un examen limité des comptes semestriels de l'Agence France Locale, établis selon le référentiel IFRS, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes semestriels.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Ce rapport est établi à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisé, diffusé ou cité à d'autres fins. Nous n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis de tout tiers auquel ce rapport serait diffusé ou parviendrait.

Agence France Locale S.A.
Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes semestriels établis selon le référentiel IFRS

29 septembre 2015

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Paris La Défense, le 29 septembre 2015

Paris, le 29 septembre 2015

KPMG Audit FS I

Cailliau Dedouit et Associés

Fabrice Odent
Associé

Lauren Brun
Associé

III. COMPTES SEMESTRIELS (NORMES FRANCAISES)

AGENCE FRANCE LOCALE

BILAN

Actif au 30 juin 2015

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2015	31/12/2014
Caisses, banques centrales			
Effets publics et valeurs assimilées	1	589 076	13 309
Créances sur les établissements de crédit	2	21 387	5 919
Opérations avec la clientèle	4	99 720	
Obligations et autres titres à revenus fixes	1	60 352	17 446
Actions et autres titres à revenu variable			
Participation et autres titres détenus à long terme			
Parts dans les entreprises liées			
Immobilisation incorporelles	5	8 109	5 829
Immobilisation corporelles	5	671	649
Autres actifs	6	26 382	1 536
Comptes de régularisation	6	4 984	26
TOTAL DE L'ACTIF		810 682	44 714

Passif au 30 juin 2015

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2015	31/12/2014
Banques centrales, CPP			
Dettes envers les établissements de crédits	3		15 800
Opérations avec la clientèle			
Dettes représentées par un titre	7	750 692	
Autres passifs	8	2 357	1 157
Comptes de régularisation	8	3 563	
Provisions	9	3	3
Dettes subordonnées			
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)			
Capitaux propres hors FRBG	10	54 067	27 754
Capital souscrit		69 000	35 800
Primes d'émission			
Réserves			
Écart de réévaluation			
Provisions réglementée et subventions d'investissement			
Report à nouveau (+/-)		(8 046)	
Résultat de l'exercice (+/-)		(6 887)	(8 046)
TOTAL DU PASSIF		810 682	44 714

COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
+ Intérêts et produits assimilés	12	1 286	128	425
- Intérêts et charges assimilées	12	(1 319)	(22)	(63)
+ Revenus des titres à revenu variable				
+ Produits de commissions	13	0,01		
- Charges de commissions	13	(1 128)	(53)	(53)
+/- Gains ou (pertes) sur opérations des portefeuilles de négociation	15	(10)		
+/- Gains ou (pertes) sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	15	(151)		1
+ Autres produits d'exploitation bancaire	14	1 125		
- Autres charges d'exploitation bancaire				
PRODUIT NET BANCAIRE		(198)	54	311
- Charges générales d'exploitation	16	(5 942)	(4 023)	(7 798)
+ Produits divers d'exploitation			(6)	
- Dotations aux amortissements	5	(747)	(154)	(559)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		(6 887)	(4 130)	(8 046)
- Coût du risque				
RESULTAT D'EXPLOITATION		(6 887)	(4 130)	(8 046)
+/- Gains ou (pertes) sur actifs immobilisés				
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT		(6 887)	(4 130)	(8 046)
+/- Résultat exceptionnel				
- Impôt sur les bénéfices				
+/- (Dotations)/Reprises de FRBG et provisions réglementées				
RESULTAT NET		(6 887)	(4 130)	(8 046)
Résultat net social par action (en euros)		(9,98)	(24,29)	(22,47)

HORS BILAN

(En milliers d'euros)

ENGAGEMENTS DONNÉS ET RECUS	Notes	30/06/2015	31/12/2014
Engagements donnés		72 100	-
Engagements de financement		72 100	
Engagements de garantie			
Engagements sur titres			
Engagements reçus		24 942	9 200
Engagements de financement			9 200
<i>Engagements reçus d'établissement de crédit</i>			<i>9 200</i>
Engagements de garantie			
Engagements sur titres		24 942	
Engagements sur instruments financiers à terme	11	1 185 767	-

ANNEXE AUX COMPTES SELON LE RÉFÉRENTIEL FRANÇAIS

I - Contexte de publication

Les comptes semestriels ont été arrêtés par le directoire en date du 17 septembre 2015.

II - Faits caractéristiques du semestre

Le premier semestre 2015 marque pour l'Agence le début de son activité en tant qu'établissement de crédit.

L'Agence France Locale s'est vu octroyer par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) son agrément en tant qu'établissement de crédit spécialisé le 22 décembre 2014. Cet agrément permet à la société d'assurer ses activités de prêts auprès des collectivités territoriales membres et actionnaires de l'Agence France Locale - Société Territoriale.

Le 6 mars 2015, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a délivré son visa, validant le prospectus de base visé à l'occasion d'un programme d'émission et d'admission de titres de créance pour un montant nominal maximum de 3 milliards d'euros.

C'est sur cette base que l'Agence France Locale a lancé son émission inaugurale le 24 mars 2015 pour un montant nominal de 750 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN. Cette émission inaugurale, qui a remporté un grand succès auprès de la communauté des investisseurs français et internationaux en attirant plus de 1,3 milliard d'euros d'ordres, a permis à la société de lever 750 millions d'euros à 7 ans.

Au cours du premier semestre 2015, l'Agence a vu son capital s'accroître de 35,8m€ à 69,0m€ à la suite de deux augmentations de capital souscrites par sa société mère, la Société Territoriale, qui avait auparavant accueilli vingt-trois nouvelles collectivités territoriales au sein de son capital.

Dans le prolongement de l'émission inaugurale, l'Agence a pu immédiatement démarrer son activité de crédit aux collectivités locales membres et effectuer ainsi ses premiers prêts. Au 30 juin 2015, l'Agence France Locale comptait 96,7m€ d'encours nominaux de crédit à l'actif de son bilan et avait signé en totalité 172,1 millions d'euros de crédits depuis le début de son activité.

Sur le premier semestre 2015, le PNB généré par l'activité s'établit à -198k€ au 30 juin 2015 contre 53k€ au 30 juin 2014. Il correspond principalement à une marge d'intérêts négative de 34k€ sur le semestre et à une dépréciation des titres de placement de -143k€.

La marge d'intérêt négative trouve son origine dans trois éléments : en premier lieu l'absence de portefeuille de crédit au démarrage, en second lieu le stockage temporaire de la liquidité résultant du produit de l'émission obligataire inaugurale sur des instruments à très court terme offrant une rémunération à taux négatif, et enfin, en raison du portage négatif de la liquidité en dépit de son redéploiement progressif sur des titres offrant une meilleure rémunération. Il est à noter que la détention d'une réserve de liquidité reste essentielle à la solidité du modèle d'Agence de financement des collectivités locales en dépit de l'effet de portage que génère la prudence de sa politique d'investissement.

Au 30 juin 2015 les charges générales d'exploitation ont atteint 5.942k€. Elles sont en augmentation par rapport à celles du premier semestre de l'exercice précédent, qui s'établissaient à 4.023k€. Elles comptent pour 2.091k€ de charges de personnel à comparer à 748k€ au 30 juin 2014, accroissement qui s'explique par la montée en charge des équipes à mobiliser dans le cadre du développement de l'établissement bancaire. En ce qui concerne les charges administratives, elles ont été contenues à un montant de 7.398k€, avant transfert de charges en immobilisations, proche du montant de 6.468k€ enregistré au 30 juin 2014, en dépit d'une charge de TVA non récupérable de 1.001k€ induite par le changement de régime fiscal qu'a connu l'Agence sur l'exercice à la suite du démarrage de son activité en tant qu'établissement de crédit.

Cette maîtrise des charges administratives s'est faite sans remettre en question la poursuite de la construction de l'infrastructure des systèmes d'information, qui avait été lancée au cours de l'exercice 2014. Ainsi sur 7.398k€ de charges administratives, 2.948k€ ont été portés en immobilisations incorporelles au 30 juin 2015, à comparer à 1.689k€ immobilisé au 30 juin 2014. Il est à noter que le projet de création d'un portail dédiée au Collectivités Locales qui avait été lancé en septembre 2014 a été réalisé et sera opérationnel sur le deuxième semestre de l'exercice.

Après dotations aux amortissements pour 747k€ contre 154k€ au 30 juin 2014, le résultat d'exploitation au 30 juin 2015 s'établit à -6.887k€ à comparer à -4.130k€ réalisés au premier semestre de l'exercice précédent.

Le premier semestre de l'exercice 2015 se solde par un résultat net négatif de -6.887k€ comparé à une perte de -4.130k€ sur la même période lors de l'exercice précédent.

Evènements post clôture

Aucun événement majeur susceptible d'avoir une incidence sur les comptes présentés n'est intervenu sur le début du second semestre de l'exercice 2015.

III - Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers de L'Agence sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements de crédit.

Méthode de présentation

Les états financiers de L'Agence sont présentés conformément aux dispositions du Règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Base de préparation

Les conventions comptables générales ont été appliquées, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables appliquées

Créances sur la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires, à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles sont ventilées entre les créances à vue et les créances à terme.

Les créances sur la clientèle sont constituées des prêts octroyés aux collectivités locales. Les contrats signés figurent dans les engagements hors bilan pour leur partie non versée.

Les intérêts relatifs aux prêts sont comptabilisés en « Intérêts et produits assimilés » pour leurs montants courus, échus et non échus calculés prorata temporis, ainsi que les intérêts sur les échéances impayées.

Créances douteuses

Les prêts et créances sur la clientèle sont classés en douteux lorsqu'ils présentent un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- Il existe un ou plusieurs impayés depuis neuf mois au moins ;
- La situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- Il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Sont considérées comme créances douteuses compromises, les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Les créances comptabilisées en créances douteuses depuis plus d'un an sont reclassées dans cette catégorie. Les intérêts non encaissés sur ces dossiers ne sont plus comptabilisés dès leur transfert en encours douteux compromis.

Des dépréciations sont constituées pour les encours douteux et douteux compromis. La part dépréciée sur le capital est déterminée par la direction des risques en fonction des pertes attendues. Le montant des intérêts est intégralement déprécié. Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de crédit sont enregistrées en « Coût du risque », ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties.

Immobilisations corporelles et incorporelles

L'Agence applique les règlements CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et 2004-06 relatif à la comptabilisation et l'évaluation des actifs, à l'exception des dispositions afférentes aux frais de constitution et de premier établissement de l'Agence France Locale qui ont été comptabilisés à l'actif du bilan en immobilisations incorporelles, comme l'autorise l'article R.123-186 du Code de commerce.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée dans le patrimoine de la société.

Les logiciels acquis sont comptabilisés en valeur brute à leur coût d'acquisition.

Les coûts informatiques sont immobilisés dès lors qu'ils répondent aux conditions prévues dans le règlement 2004-06 à savoir qu'il s'agisse de l'ensemble des dépenses engagées pour la mise en place du système d'information.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation, à l'exception des frais d'établissement, qui font l'objet d'un amortissement sur la durée maximale de 5 ans, comme cela est autorisé par le Code de commerce (article R.123-187).

À chaque date de clôture, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances l'imposent, les immobilisations corporelles et incorporelles sont examinées afin d'établir s'il existe des indications de dépréciation. Si de telles indications sont avérées, ces actifs seront soumis à un test de dépréciation. Si les actifs sont dépréciés, leur valeur comptable est diminuée du montant de la dépréciation et celle-ci est comptabilisée au compte de résultat de l'exercice au cours duquel elle intervient.

Le tableau ci-dessous recense les durées d'amortissement par type d'immobilisation :

Immobilisation	Durée d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans
Logiciels	5 ans
Site Web	3 ans
Aménagements, agencements locaux	10 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier	9 ans
Frais de développement	5 ans

Le mode d'amortissement est linéaire.

Portefeuille-titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 et repris dans le règlement n° 2014-07 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe, repris également dans le règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature :

« Effets publics et valeurs assimilées » pour les Bons du Trésor et titres assimilés,

« Obligations et autres titres à revenu fixe » pour les titres de créances négociables et titres du marché interbancaire

« Actions et autres titres à revenu variable ».

Le poste « Effets publics et valeurs assimilées » comprend les titres émis par les organismes publics et susceptibles d'être refinancés auprès du Système européen de banques centrales.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres lors de leur acquisition.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres de placement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

• Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat exclus. Les intérêts courus à la date d'achat sont enregistrés séparément dans des comptes rattachés. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus y afférents sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés ».

En date d'arrêté, selon le principe de prudence, les titres de placement apparaissent au bilan à leur valeur d'acquisition ou bien à leur valeur de réalisation à la date de clôture, si celle-ci est inférieure, après prise en compte, le cas échéant, de la valeur du swap de microcouverture.

Hors le risque de contrepartie, lorsque la baisse de la valeur du titre excède le gain latent sur la microcouverture, la baisse de valeur nette figure dans la rubrique « Gains et pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les reprises de dépréciations et les plus-values et moins-values de cession.

Si les baisses de valeur sont dues à l'évolution du risque de contrepartie sur les émetteurs des titres à revenu fixe, les provisions sont présentées en coût du risque conformément au règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit.

Le cas échéant, des dépréciations, destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

• S'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si l'Agence dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur, qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;

• S'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées.

· **Actions et autres titres à revenu variable :**

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des OPCVM sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels L'Agence dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres classés en investissement sont enregistrés à la date d'achat pour leur prix d'acquisition pied de coupon, frais inclus. Les intérêts courus à l'achat sont enregistrés dans des comptes de créances rattachées. Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre selon la méthode actuarielle.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, en cas d'identification d'un risque de crédit avéré au niveau de l'émetteur d'un titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- Les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours de clôture,
- Si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, L'Agence détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, L'Agence utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

L'Agence enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelles que soient leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Informations annexes sur les Titres de placement et d'investissement

Le règlement 2000-03 du CRC, annexe 1 paragraphe III. 1.2, complété par le règlement n° 2004-16 du 23 novembre 2004 et le règlement CRC n° 2005-04, impose aux établissements de crédit de fournir :

- La ventilation entre les portefeuilles de placement et d'investissement et d'activité de portefeuille, des effets publics et valeurs assimilées, des obligations et autres titres à revenu fixe.
- Pour les titres de placement, le montant des plus-values latentes correspondant à la différence entre la valeur de marché et la valeur d'acquisition est mentionné, en même temps qu'est rappelé le montant des moins-values latentes des titres de placement faisant l'objet d'une provision au bilan ainsi que les moins value latentes des titres d'investissement non provisionnées.

Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit, sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale, à vue ou à terme.

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont incluses dans ces différentes rubriques en fonction de leur durée initiale. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Elles sont enregistrées pour leur valeur nominale. Les primes de remboursement et d'émission sont amorties de manière actuarielle sur la durée de vie des titres concernés prorata temporis. Elles figurent, au bilan, dans les rubriques d'encours de dettes. L'amortissement de ces primes figure au compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et charges sur obligations et titres à revenu fixe ».

Dans le cas d'émissions d'obligations au-dessus du pair, l'étalement des primes d'émission vient en diminution des intérêts et charges assimilées sur obligations et titres à revenu fixe. Les intérêts relatifs aux obligations sont comptabilisés dans la marge d'intérêts pour leurs montants courus, échus et non échus calculés prorata temporis. Les frais et commissions à l'émission des emprunts obligataires font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie des emprunts auxquels ils sont rattachés.

Opérations sur instruments financiers à terme

L'Agence conclut des opérations d'instruments financiers à terme, dans le but de couvrir le risque de taux ou de change auquel son activité l'expose.

En fonction de leur nature, ces opérations sont affectées dans les portefeuilles de microcouverture ou de macrocouverture, tels que définis par les règlements CRB n° 88-02 et 90-15 repris dans le règlement n° 2014-07 de l'ANC. Les principes d'évaluation et de comptabilisation sont conditionnés par cette affectation.

Opérations de microcouverture

Les opérations de microcouverture ont pour objet de couvrir le risque de taux d'intérêt affectant un élément, ou un ensemble d'éléments homogènes, identifiés dès l'origine. Il s'agit des swaps affectés en couverture d'émissions de dettes représentées par un titre, de titres à revenus fixes du portefeuille de placement et de prêts à la clientèle.

Opérations de macrocouverture

Cette catégorie regroupe les opérations de couverture qui ont pour but de réduire et de gérer le risque global de taux d'intérêt de la société sur l'actif, le passif et le hors bilan à l'exclusion des opérations répertoriées dans les portefeuilles de couverture affectée.

Comptabilisation des opérations de couverture

Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont inscrits en compte de résultat de manière identique à la comptabilisation des produits et charges de l'élément ou de l'ensemble homogène couvert.

Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont inscrits prorata temporis en compte de résultat, respectivement sur les lignes « Intérêts et charges assimilés » ou « Intérêts et produits assimilés »

Les gains et les pertes latents sur la valorisation des instruments dérivés ne sont pas enregistrés.

Les soultes de conclusion des instruments financiers de couverture sont comptabilisées dans les comptes de régularisation de l'actif et/ou du passif et étalées de manière actuarielle sur la durée de vie de l'instrument financier.

Dans le cas du remboursement anticipé ou de la cession de l'élément couvert, ou d'un remboursement anticipé dans le cadre de la renégociation de l'élément couvert, la soulte de résiliation reçue ou payée du fait de l'interruption anticipée de l'instrument de couverture est enregistrée au compte de résultat si la résiliation de l'instrument de couverture a eu lieu.

Provisions pour risques et charges

L'Agence applique le règlement du CRC 2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Les provisions sont comptabilisées pour leurs valeurs actualisées quand les trois conditions suivantes sont remplies :

- l'Agence a une obligation légale ou implicite résultant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation ;
- il est possible d'estimer de manière raisonnablement précise le montant de l'obligation.

Intégration fiscale

L'Agence appartient au périmètre d'intégration fiscale dont la tête de groupe est depuis le 1er janvier 2015 l'Agence France Locale - Société Territoriale. Cet établissement est seul redevable de l'impôt sur les sociétés dus par le groupe. La charge d'impôt de l'Agence est constatée en comptabilité, comme en l'absence de toute intégration fiscale. Les économies réalisées par le groupe d'intégration fiscale sont enregistrées chez l'Agence France Locale - Société Territoriale.

Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

L'Agence applique la recommandation n° 2013-02 de l'Autorité des Normes Comptables du 7 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

En application de cette recommandation, l'Agence provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

L'entité a opté pour la méthode 2 de la recommandation 2013-02 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatées au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

L'entité a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- Majoré des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) non comptabilisés,
- Diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Il est à noter que la recommandation autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

Identité de la société mère consolidant les comptes de l'Agence au 30 juin 2015

Agence France Locale – Société Territoriale
41, quai d'Orsay 75 007 Paris

IV - Notes sur le bilan

Note 1 - PORTEFEUILLE

(En milliers d'euros)

30/06/2015	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenus fixe ou variable				
dont titres cotés	588 147	60 316		648 462
dont titres non cotés				-
Créances rattachées	1 055	54		1 109
Dépréciations	(125)	(18)		(143)
VALEURS NETTES AU BILAN	589 076	60 352	-	649 428
Prime/Décote d'acquisition	4 849	316		5 166

31/12/2014	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenus fixe ou variable				
dont titres cotés	13 118	17 202		30 320
dont titres non cotés				-
Créances rattachées	191	244		435
Dépréciations				-
VALEURS NETTES AU BILAN	13 309	17 446	-	30 755
Prime/Décote d'acquisition	762	202		964

Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	≤3 mois	>3 mois ≤ 1an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 30/06/2015	Total 31/12/2014
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeurs nettes	276 875	118 700	155 901	36 546	588 021	1 055	589 076	13 309
VALEURS NETTES AU BILAN	276 875	118 700	155 901	36 546	588 021	1 055	589 076	13 309
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeurs nettes		25 044	18 052	17 202	60 298	54	60 352	17 446
VALEURS NETTES AU BILAN	-	25 044	18 052	17 202	60 298	54	60 352	17 446

Ventilation selon le type de portefeuille

Portefeuille	Montant Brut au 31/12/2014	Acquisit.	Rembst. ou cessions	Transferts et autres mouvements	Amort. Primes/Surcotes	Variation des Intérêts courus	Dépréciation	Total 30/06/2015	Plus ou moins- values latentes
<i>(En milliers d'euros)</i>									
Transaction									
Placement		1 002 490	(407 496)	(74)	(103)	889	(143)	595 562	(110)
Investissement	30 755	23 435		(5)	(103)	(215)		53 866	758
VALEURS NETTES AU BILAN	30 755	1 025 925	(407 496)	(79)	(207)	673	(143)	649 428	648
Dont Décote/Surcote	964	5 927	(1 438)	(79)	(207)			5 166	

Note 2 - CREANCES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	≤3 mois	>3 mois ≤ 1an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 30/06/2015	Total 31/12/2014
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Etablissement de crédits							-	-
Comptes et prêts							-	-
- à vue	21 387						21 387	5 919
- à terme								-
Titres reçus en pension livrée							-	-
TOTAL	21 387	-	-	-	-	-	21 387	5 919
Dépréciations								
VALEURS NETTES AU BILAN	21 387	-	-	-	-	-	21 387	5 919

Note 3 - DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

	≤3 mois	>3 mois ≤ 1an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 30/06/2015	Total 31/12/2014
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Etablissement de crédits							-	-
Comptes et emprunts					-		-	-
- à vue					-		-	-
- à terme					-	-	-	15 800
Titres donnés en pension livrée							-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	15 800

Note 4 - CREANCES SUR LA CLIENTELE

	30/06/2015	31/12/2014
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Crédits de trésorerie		
Autres crédits	99 720	
Opérations avec la clientèle avant dépréciation	99 720	-
Dépréciation relatives au crédit à la clientèle		
Valeurs nettes au bilan	99 720	-
<i>Dont créances rattachées</i>	54	
<i>Dont créances douteuses brutes</i>		
<i>Dont créances douteuses compromises brutes</i>		

Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(En milliers d'euros)

	≤3 mois	>3 mois ≤ 1an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 30/06/2015
Opérations avec la clientèle	500	5 321	25 925	67 921	99 667	54	99 720

Note 5 - DETAIL DES IMMOBILISATIONS

(En milliers d'euros)

Incorporelles	31/12/2014	Acquisit.	Immobilisation par Transferts de charges	Cessions	Dotations aux Amort.	Dépréciation	Autres variations	30/06/2015
Immobilisations incorporelles	6 252	36	760					7 048
Frais d'établissement	2 123							2 123
Frais de développement	3 861		760					4 621
Site internet	255	36						291
Logiciels	14							14
Immobilisations incorporelles en cours	122		2 188					2 310
Amortissement des immobilisations incorporelles	(545)				(704)			(1 249)
Valeur nette des immobilisations incorporelles	5 829	36	2 948		(704)			8 109

Corporelles	31/12/2014							30/06/2015
Immobilisations corporelles	660	69						728
Immobilisations corporelles en cours	3		(3)					0
Amortissement des immobilisations corporelles	(14)				(43)			(58)
Valeur nette des immobilisations corporelles	649	69	(3)		(43)			671

Note 6 - AUTRES ACTIFS et COMPTES DE REGULARISATION

(En milliers d'euros)	30/06/2015	31/12/2014
Autres Actifs		
Dépôts de garantie versés	25 469	62
Autres débiteurs divers	913	1 474
Dépréciation des autres actifs		
Valeur nette au bilan	26 382	1 536
Comptes de régulation		
Frais d'émission EMTN à répartir	3 951	
Pertes à étaler sur opérations de couverture		
Charges constatées d'avance	212	26
Intérêts courus à recevoir sur opérations de couverture	718	
Autres produits à recevoir	103	
Autres comptes de régularisation	0	
Valeur nette au bilan	4 984	26

Note 7 - DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

	≤3 mois	>3 mois ≤ 1an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 30/06/2015	Total 31/12/2014
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Titres de créances négociables					-	-	-	-
Emprunts obligataires				750 000	750 000	692	750 692	-
Autres dettes représentées par un titre					-		-	-
TOTAL	-	-	-	750 000	750 000	692	750 692	-

Note 8 - AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

	30/06/2015	31/12/2014
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Autres Passifs		
Dépôts de garantie reçus		
Autres créditeurs divers	2 357	1 157
Valeur nette au bilan	2 357	1 157
Comptes de régulation		
Comptes d'encaissement et comptes de transfert		
Gains à étaler sur opérations de couverture	3 470	
Produits constatés d'avance		
Intérêts courus à payer sur opérations de couverture	93	
Autres charges à payer		
Autres comptes de régularisation		
Valeur nette au bilan	3 563	-

Note 9 - PROVISIONS

	Solde au 31/12/2014	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 30/06/2015
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour risques de contrepartie						
Provisions pour litiges						
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	3					3
Provisions pour autres charges de personnel à Long terme						
Provisions pour autres risques et charges						
TOTAL	3	-	-	-	-	3

Note 10 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Réserve légale	Primes d'émission	Réserve statutaire	Ecart conversion / réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Report à nouveau	Résultat	Total des capitaux propres
Variation de capital	35 800								35 800
Variation de primes et réserves									
Résultat de l'exercice au 31/12/2014								(8 046)	(8 046)
Autres variations									
Solde au 31/12/2014	35 800	-	-	-	-	-	-	(8 046)	27 754
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2014									
Variation de capital	33 200 ⁽¹⁾								33 200
Variation de primes et réserves									
Affectation du résultat 2014							(8 046)	8 046	
Résultat de l'exercice au 30/06/2015								(6 887)	(6 887)
Autres variations									
Solde au 30/06/2015	69 000	-	-	-	-	-	-	(8 046)	54 067

⁽¹⁾ L'Agence a procédé à deux augmentations de capital au cours du premier semestre 2015 au profit de la Société Territoriale, sa société mère. La première a été souscrite le 25 mars 2015 pour 17.200k€ et la deuxième, le 4 juillet 2015 pour 16.000k€.

Note 11 - INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Notionnels et justes valeurs

(En milliers d'euros)	30/06/2015				31/12/2014			
	Opérations de couverture		Opérations autres que de couverture		Opérations de couverture		Opérations autres que de couverture	
	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur
OPÉRATIONS FERMES	1 185 767	-	-	-	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats de taux d'intérêts								
Autres contrats								
Marchés gré à gré	1 185 767	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	1 185 767							
FRA								
Swaps de devises								
Autres contrats								
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de taux								
Autres options								
Marchés gré à gré	-	-	-	-	-	-	-	-
Caps, floors								
Options de change								
Dérivés de crédit								
Autres options								

Le montant des swap en micro-couverture s'élève au 30/06/2015 à 1 183 667 milliers d'euros.
 Le montant des swap en macro-couverture s'élève au 30/06/2015 à 2 100 milliers d'euros.

Encours notionnels par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	30/06/2015					
	Opérations de couverture			Opérations autres que de couverture		
	<= 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
OPÉRATIONS FERMES	264 000	-	921 767	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-
Contrats de taux d'intérêts						
Autres contrats						
Marchés gré à gré	264 000	-	921 767	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	264 000		921 767			
FRA						
Swaps de devises						
Autres contrats						
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	-	-	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-
Options de taux						
Autres options						
Marchés gré à gré	-	-	-	-	-	-
Caps, floors						
Options de change						
Dérivés de crédit						
Autres options						

V - Notes sur le compte de résultat

Note 12 - Produits et Charges d'intérêts

(En milliers d'euros)	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Interêts et produits assimilés	1 286	128	425
Opérations avec les établissements de crédit			
Opérations avec la clientèle	161		
Obligations et autres titres à revenu fixe	189	128	425
<i>sur Titres de Placement</i>	(168)		
<i>sur Titres d'Investissement</i>	357	128	425
Produits sur dérivés de taux	936		
Autres intérêts			
Interêts et charges assimilées	(1 319)	(22)	(63)
Opérations avec les établissements de crédit	(28)	(22)	(63)
Opérations avec la clientèle			
Dettes représentées par un titre	(831)		
Charges sur dérivés de taux	(460)		
Autres intérêts			
Marge d'interêts	(34)	106	363

Note 13 - Produits net des commissions

(En milliers d'euros)	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Produits de commissions sur :	0,01	-	-
Opérations avec les établissements de crédit			
Opérations avec la clientèle	0,01		
Opérations sur titres			
Opérations sur instruments financiers à terme			
Opérations de change			
Engagements de financement et de garantie			
Autres commissions			
Charges de commissions sur :	(1 128)	(53)	(53)
Opérations avec les établissements de crédit	(0,04)	(53)	(53)
Opérations sur titres	(1 125)		
Opérations sur instruments financiers à terme	(3)		
Opérations de change			
Engagements de financement et de garantie			
Autres commissions			
TOTAL	(1 128)	(53)	(53)

Note 14 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire

(En milliers d'euros)	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Autres produits d'exploitation bancaire	1 125	-	-
Refacturations externes au groupe			
Transferts de charges	1 125		
Reprises de provisions			
Autres charges d'exploitation bancaire	-	-	-
Charges diverses			
Refacturations externes au groupe			
Dotations aux provisions			

Note 15 - Résultats nets sur opérations financières

(En milliers d'euros)	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Résultat net des opérations sur titres de transaction			
Résultat sur instruments financiers à terme	(10)		
Résultat net des opérations de change			
Total des résultats nets sur portefeuille de négociation	(10)	-	-
Résultat de cession des titres de placement	(8)		1
Autres produits et charges sur titres de placement			
Dotations / reprises sur dépréciations des titres de placement	(143)		
Total des gains ou pertes net sur titres de placement	(151)	-	1

Note 16 - Charges générales d'exploitation

(En milliers d'euros)	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Frais de Personnel			
Rémunération du personnel	1 430	480	1 359
Charges de retraites et assimilées	149	49	142
Autres charges sociales	513	219	485
Total des Charges de Personnel	2 091	748	1 986
Frais administratifs			
Impôts et taxes	53	6	19
Services extérieurs	7 344	6 462	12 233
Total des Charges administratives	7 398	6 468	12 252
Refacturation et transferts de charges administratives	(3 547)	(3 193)	(6 440)
Total des Charges générales d'exploitation	5 942	4 023	7 798

KPMG AUDIT FS I
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

18, rue Clément Marot
75008 Paris
France

Agence France Locale S.A.

**Rapport des commissaires aux
comptes sur l'information
financière semestrielle 2015**

Période du 1er janvier 2015 au 30 juin 2015
Agence France Locale S.A.
Tour Oxygène - 10-12, boulevard Vivier Merle - 69393 Lyon
cedex 03
Ce rapport contient 22 pages

Référence : FO-153-12

KPMG AUDIT FS I
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

18, rue Clément Marot
75008 Paris
France

Agence France Locale S.A.

Siège social : Tour Oxygène - 10-12, boulevard Vivier Merle - 69393 Lyon cedex 03
Capital social : €.69 000 000

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2015

Période du 1er janvier 2015 au 30 juin 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels résumés de la société Agence France Locale, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels résumés avec les règles et principes comptables français.

29 septembre 2015

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels résumés.

Paris La Défense, le 29 septembre 2015

KPMG Audit FS I

Fabrice Odent
Associé

Paris, le 29 septembre 2015

Cailliau Dedouit et Associés

Lauren Brun
Associé

AGENCE FRANCE LOCALE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de
69.000.000 euros

Siège social : Tour Oxygène, 10-12 boulevard Vivier Merle, 69003 Lyon
799 379 649 RCS Lyon

ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE
DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes du semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'Agence France Locale, et que le rapport d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice 2015, de leur incidence sur les comptes semestriels, ainsi qu'une description des principaux risques et principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice ».

Fait à Lyon, le 25 septembre 2015

Yves MILLARDET
Président du Directoire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Y. Millardet', with a long horizontal stroke extending to the right.